

BULLETIN DU P. C. M.

Association des Ingénieurs

DES PONTS ET CHAUSSEES ET DES MINES

STATUTS

approuvés par l'Assemblée générale du 26 Mai 1902

TITRE I^{er}. — ASSOCIATION. — SON OBJET.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé, entre les Ingénieurs et les anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines qui adhéreront aux Présents Statuts, une Association dont le siège est à Paris.

ART. 2. — Le but de l'Association est de resserrer, au moyen de réunions et de publications, les liens qui unissent les Ingénieurs et anciens Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines et d'assurer à chacun d'eux l'appui moral de tous.

ART. 3. — L'Association prend le titre de : *Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.*

Elle sera rendue publique conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

TITRE II. — COMITÉ D'ADMINISTRATION.

ART. 4. — Un Comité représente et administre l'Association.

Il est composé de dix-huit membres dont neuf pris parmi les sociétaires résidant à Paris et neuf parmi ceux résidant hors Paris.

ART. 5. — Les membres du Comité sont nommés par l'Assemblée générale.

Ils sont renouvelés, chaque année, par tiers, à raison de trois membres résidant à Paris, et de trois membres résidant hors Paris.

Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Les deux premières séries à renouveler sont tirées au sort.

Il est d'ailleurs procédé chaque année, par l'Assemblée générale, au remplacement des membres qui auraient disparu par suite de démission, décès ou changement de résidence (de Paris hors Paris et réciproquement). Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

ART. 6. — Le Comité élit, parmi ses membres, un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier.

ART. 7. — Les décisions du Comité sont prises à

la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. 8. — Le Comité détermine les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des Statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il délègue à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ART. 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ART. 10. — Le Comité public, chaque année, l'Annuaire de l'Association qui est envoyé gratuitement à chaque membre.

Cet annuaire contient le compte rendu des Assemblées générales, les Statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III. — ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ART. 11. — Il y a, chaque année, une Assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des Assemblées générales extraordinaires, dont l'époque est fixée par le Comité.

ART. 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents Statuts, l'Assemblée générale ordinaire et les Assemblées générales extraordinaires statuent, à la majorité des voix des membres présents, sur les questions qui leur sont soumises.

ART. 13. — L'Assemblée générale ordinaire entend la lecture du rapport annuel du Comité.

Elle statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité.

Le vote par correspondance est admis pour cette élection, qui a lieu à la majorité des voix des votants.

ART. 14. — Le Président du Comité préside les Assemblées générales.

TITRE IV. — FONDS DE L'ASSOCIATION.

ART. 15. — La cotisation annuelle est de 15 francs pour les Inspecteurs généraux et les Ingénieurs en chef, de 10 francs pour les Ingénieurs ordinaires et de 5 francs pour les Elèves-Ingénieurs.

ART. 16. — Cette cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 200 francs.

ART. 17. — Les sommes ainsi versées pour rédimmer les cotisations constituent le *Fonds social* dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'Assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du Fonds social.

ART. 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un *Fonds de réserve* qui reste à la disposition du Comité.

L'Assemblée générale peut décider le versement au Fonds social d'une partie du Fonds de réserve.

ART. 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V. — RÉUNIONS, PUBLICATIONS.

ART. 20. — La date, le lieu et l'objet des Réunions sont fixés par le Comité.

ART. 21. — Les Réunions comprennent, notamment, des tournées en France et à l'Étranger et des conférences.

ART. 22. — Il y a, au moins, deux tournées par an.

ART. 23. — Les conférences peuvent porter sur tout sujet d'ordre scientifique, technique, administratif ou économique de nature à intéresser les Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

ART. 24. — Peuvent être admis à certaines Réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des Sociétaires et des personnes étrangères.

ART. 25. — Les Publications peuvent porter sur les mêmes sujets que les conférences, ou comporter la relation de tournées.

Le Comité en détermine la nature et les conditions.

ART. 26. — Les frais généraux d'organisation des Réunions sont à la charge de l'Association.

TITRE VI. — DISPOSITIONS DIVERSES.

ART. 27. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les Réunions.

ART. 28. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association.

Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des cinq sixièmes des voix des membres présents et des deux tiers des voix des membres en exercice.

ART. 29. — Les Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de 30 membres adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association 15 jours au moins avant la Réunion de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

ART. 30. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par l'Assemblée générale délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent.

RÈGLEMENT INTERIEUR

CHAPITRE PREMIER

COMITÉ D'ADMINISTRATION

ARTICLE PREMIER. — Le comité d'administration procède chaque année, dans le délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a complété, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ART. 2. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué 10 jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ART. 3. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le Président et le Secrétaire.

ART. 4. — Le Trésorier et le Secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer, dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES

ART. 5. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit, autant que possible, dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Elle est convoquée 15 jours au moins à l'avance.

ART. 6. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du Président, du Secrétaire, du Trésorier et de deux autres membres du Comité d'administration désignés par ce Comité.

ART. 7. — Il est procédé, conformément aux règles fixées par les articles 8, 9, 10, 11 et 12 — après, au remplacement des membres sortants du Comité d'administration.

ART. 8. — Le Comité prévient les Sociétaires des vacances à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats, dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins 20 jours.

ART. 9. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au Secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de rigueur.

Elles doivent indiquer les nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ART. 10. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les propositions de candidatures qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 9.

ART. 11. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote, ou envoyés par correspondance affranchie, au Secrétaire du Comité. Le dépôt en est valu-

ble jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close, portant la mention *Bulletin de vote*, ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture n'en est faite que par les scrutateurs, au moment du dépouillement du scrutin.

Le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ART. 12. — Un membre du Comité, assisté d'un certain nombre d'assesseurs, préside au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aussitôt qu'il est connu, sous la réserve toutefois de la vérification, par le Comité, de la régularité des opérations.

CHAPITRE III

COTISATIONS.

ART. 13. — La cotisation est fixée d'après le grade du Sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ART. 14. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ART. 15. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déféré à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

ART. 16. — La somme de 200 francs destinée à rédimier la cotisation peut être payée en une seule fois ou en quatre versements successifs de 50 francs effectués au début de quatre années consécutives.

CHAPITRE IV

COMPTABILITÉ. — ADMINISTRATION.

ART. 17. — Le Trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ART. 18. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ART. 19. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du Trésorier.

ART. 20. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ART. 21. — Un agent-comptable, nommé par le Comité, sur la proposition du Secrétaire et du Trésorier, tient, sous leur surveillance et leur direction communes, les registres de comptabilité et les divers livres d'administration de l'Association.

Le Secrétaire a plus particulièrement la direction permanente de tous les détails administratifs de l'Association.

ART. 22. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE V

FONDS SOCIAL. — FONDS DE RÉSERVE

ART. 23. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, en obligations de chemins de fer jouissant d'une garantie d'intérêt de l'Etat ou en obligations du Crédit foncier.

ART. 24. — Ces opérations sont effectuées par le Trésorier.

Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du Président et du Secrétaire.

ART. 25. — Le Trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VI

RÉUNIONS ET PUBLICATIONS

ART. 26. — Les réunions ont pour objet notamment : 1^o des tournées en France et à l'étranger ; 2^o les dîners ; 3^o l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'Ingénieur ; 4^o des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ART. 27. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris.

Elles sont présidées, soit par le Président ou le Vice-président du Comité d'administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ART. 28. — Les Ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées ; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ART. 29. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ou dans les publications.

LISTE DES INGÉNIEURS DES PONTS & CHAUSSÉES & DES MINES

Arrêtée du 1^{er} novembre 1912.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler au Secrétaire les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après et les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle).

PONTS & CHAUSSÉES

1^o FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul), Paris, 17, chaussée de la Muette.
- S. BARBAND, Paris, 4, avenue Mercédès.
- S. BIENVENU, Paris, 112, boulevard de Courcelles.
- S. BOUTTEVILLE, Paris, 5 bis, place du Panthéon.
- S. CADART, Paris, 4, avenue d'Orléans.
- S. CHABERT, Paris, 194, rue de Rivoli.
- S. CHARGUÉRAUD, Paris, 17, avenue du Trocadéro.
- S. P. COLSON, Paris, 139, boulevard Saint-Germain.
- S. COUSTOLLE, Paris, 9, place de Breteuil.
- S. CRAHAY DE FRANCHIMONT, Paris, 12, rue du Regard.
- S. DELURE, Fez (Maroc).
- S. DOERR, Paris, 8, rue Talma.
- S. DUSOZEAU, Paris, 165, boulevard Haussmann.
- S. FONTANILLES, Paris, 4, rue de Sèvres.
- S. GODARD (Louis-François), Alger, 107, rue Michel.
- S. GUILBAI, Paris, 29, rue de Sèvres.
- S. HEUDE, Paris, 127, boulevard Saint-Germain.
- S. JULLIEN, Paris, 106 bis, rue de Rennes.
- S. P. KLEINE, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
- S. LAUNAY, Paris, 28, rue des Saints-Pères.
- S. LEMOINE, Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs.
- S. LUNEAU, Versailles, 3, rue de Savoie.
- S. MARION, Paris, 24, avenue de l'Observatoire.
- S. MEUNIER, Paris, 126, boulevard Raspail.
- S. MOCQUERY, Paris, 8, rue Perronet.
- S. MONMERQUÉ, Paris, 19, rue Decamps.
- S. MONNET, Paris, 81, avenue Bosquet.
- S. MUSSAT, Paris, 42 ter, rue N.-D.-des-Champs.
- S. PERRIN (Antoine), Versailles, 28, rue des Bourdonnais.
- S. PHILIPPE, Paris, 23 bis, rue de Turin.
- PICARD (Alfred), Paris, 12, cité Vaneau.
- S. PRÉAUDEAU (de), Paris, 21, rue Saint-Guillaume.
- S. RÉSAU (Jean), Paris, 6, rue de Furstenberg.
- S. RINHÈRE, Paris, 1, rue Edmond-About.

MM.

- S. RIVOIRE-VICAT, Paris, 108, boulevard Montparnasse.
- S. SALLES, Paris, 46, boulevard Saint-Michel.
- S. SCHENDGERFFER, Paris, 91, rue Denfert-Rochereau.
- S. TAVERNIER, Paris, 8 bis, rue Jean-Nicot.
- S. THÉLIN (de), Paris, 11, rue Michel-Ange.
- S. TOURTAY, Paris, 58, rue Claude-Bernard.
- S. VÉTILLART, Paris, 1, rue Delambre.
- S. VOLONTAT (de), Paris, 67, rue de l'Université

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF

MM.

- S. ARMAND, Lyon (Rhône), 9, rue Grolée.
- S. P. ARNAUD (Jean), Paris, 9, rue Brémontier.
- S. AROLES, Albi (Tarn).
- S. ARRAULT, Périgueux (Dordogne).
- S. AUBERT, Gap (Hautes-Alpes).
- S. AUBIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 8, rue des Bégonias.
- S. AURIC, Constantinople (Turquie).
- S. AUTONNE, Châteauroux (Indre).
- BABIN, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. BARATTE, Paris, 34, rue Copernic.
- S. BARBÉ, Paris, 11, Square Moncey.
- S. BATARD-RAZELTÈRE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. BAUER, Paris, 6, rue Rosa-Bonheur.
- S. BECHMANN, Paris, 52, avenue Victor-Hugo.
- S. BECKER, Orléans (Loiret), 12, rue Eudoxe-Marcelle.
- S. BERNIS, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. BEZAULT, Draguignan (Var).
- S. BIETTE, Neuilly-s.-Seine, 7, rue Bertaux-Dumas.
- S. BLAISE, Lons-le-Saunier (Jura).
- S. BLONDEL, Paris, 41, avenue de La Bourdonnais.
- BOISNIER, Constantine (Algérie).
- S. BONAFOUS, Bordeaux (Gironde).
- S. BONNET, Paris, 106, boulevard de Courcelles.
- S. BOURGBOIS, Dunkerque (Nord).
- S. P. BOURGOGNON, Marseille, 120, cours Lieutaud.
- S. BOURGUIN, Reims (Marne), 28, rue du Barbâtre.
- S. BOURQUELOT, Paris, 76, rue Notre-Dame-des-Champs.
- S. BOUSIGUES, Paris, 72, rue Vaneau.
- S. BRESSE, Paris, 181, boulevard Saint-Germain.
- S. BRET, Paris, 25, rue Scheffer.
- S. BREUILLÉ, Auxerre (Yonne).
- S. BROSE (René de la), Grenoble (Isère), 10, rue de Villars.
- S. BURGER, Foix (Ariège), rue Salanques.
- CABOCHE, Diré-Daoua (Éthiopie).
- S. CAILLEZ, Paris, 68, rue de Vaugirard.
- S. CALDAGUÈS, Paris, 42, rue N.-Dame-des-Champs.
- S. CHEVALLIER, Le Puy (Haute-Loire).
- S. CLAISE, Charleville (Ardennes).
- S. CLAVELLE, Paris, 5, rue César-Franck.
- S. CLAVEL, Bordeaux (Gironde), 41, rue d'Avian.
- S. CLAVENAD, Mont-de-Marsan (Landes).
- S. CLERO, Valence (Drôme), 3, place du Palais.
- S. CLÉRY, La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. COLMET-DAAGE, Paris, 201, boul. St-Germain.
- S. COMBARNOUS, Rochefort (Charente-Inf.), 9, rue Martrou.
- S. CONSTANTIN, Saïgon (Indo-Chine).
- S. CONTE, Saïgon (Indo-Chine).
- S. CORBEAUX, Rennes (Ille-et-Vilaine).
- S. CORNAC, Carcassonne (Aude).
- COSMI, Angers (Maine-et-Loire).
- S. COTTALORDA, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. COUTURIER, Saint-Etienne (Loire).
- CUÉNOT, Saint-Lô (Manche).
- DAUJON, Philippeville (Algérie).
- S. DAVID, Paris, 43, rue de Courcelles.

MM.

- DELAGE, Oran (Algérie).
 S. DENIZET, Marseille (Bouches-du-Rhône), 26, rue Falque.
 S. DEVOS, Paris, 9 bis, rue Demours.
 S. DOMERGUE, Montpellier (Hérault).
 Dou, Cahors (Lot).
 DRAUX, Angoulême (Charente).
 S. DREYFUS (Silvain), 160, boulevard Haussmann.
 S. DROGUE, Paris, 2, square de Latour-Maubourg.
 S. DUBREUQUE, Evreux (Eure), 20, rue Victor-Hugo.
 DUCROCC, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DUMAS, Lyon (Rhône).
 S. DUPERRIER, Chartres (Eure-et-Loir).
 DUPIN, Aurillac (Cantal).
 S. P. FAGES DE LATOUR (de), Tunis.
 FAURE (Camille), Perpignan (Pyrénées-Orient.).
 S. FAURE (Louis), Nîmes (Gard).
 S. FICATIER, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. FOUAN, Paris, 78, rue de Rennes.
 S. GALLIOT, Dijon (Côtes-d'Or), 45, rue Condorcet.
 S. GAUCKLER, Alger, 17, boulevard Bon-Accueil.
 S. GAUTHIER, Paris, 15, rue des Archives.
 S. GOTTELAND, Chambéry (Savoie), 11, rue des Portiques.
 S. GUBIAND, Avignon (Vaucluse).
 S. GUILLET, Privas (Ardèche).
 S. GUIOTTON, Bizerte (Tunisie).
 HAREL DE LA NOË, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HERZOG, Toulon (Var).
 S. HOMOLLE, Paris, 5, rue Théodore-de-Banville.
 S. HUET, Nevers (Nièvre).
 S. HUMBERT (Georges), Paris, 73, avenue Niel.
 HUSSON, Le Caire (Egypte).
 IMBEAUX, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 9 bis, rue du Montet.
 S. IMBERT, Nice (Alpes-Maritimes), 35, rue Pastorelli.
 S. JACQUEBEEZ, Guéret (Creuse).
 S. JACQUINOT, Compiègne (Oise).
 S. JANNIN, Ajaccio (Corse).
 S. JOLY (de), Paris, 43, avenue du Trocadéro.
 JULIDIÈRE, Saïgon (Indo-Chine).
 S. KAUFFMANN, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. LABBAYE, Beauvais (Oise).
 LAHAUSOIS, Paris, 75, rue de Rennes.
 S. LAMBERT, Bar-le-Duc (Meuse).
 LARMINAT (Louis de), Lorient (Morbihan).
 S. LAURIOL, Paris, 37, avenue Elisée-Reclus.
 S. LEBERT, Vannes (Morbihan).
 S. LECHALAS (Georges), Rouen (Seine-Inférieure), 13, quai de la Bourse.
 S. LECLERC DE PULLIGNY, New-York City (Amérique), 2.521, Whitehall Building 17, Battery Place.
 S. LE CONTE, Paris, 7, rue Picot.
 S. LE CORNEC, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. LEGAY, Moulins (Allier).
 S. LE GRAIN, Paris, 147, boulevard Saint-Germain.
 LÉLOUTRE, Paris, 246, boulevard Saint-Germain.
 S. LEMOINE, Lille (Nord), 26, rue Caumartin.
 S. LE ROND, Orléans (Loiret).
 S. P. LEROUX, Tours (Indre-et-Loire), 30, rue Origet.
 S. LESIERRE, Niort (Deux-Sèvres).
 S. LEVESQUE, Limoges (Haute-Vienne).
 S. LIDY, Bordeaux (Gironde), 91, rue Paulin.
 S. LIMASSET, Laon (Aisne).
 S. LORIEUX (Ed.), Paris, 67, rue de Courcelles.
 S. MAHIEU, Paris, 14, avenue Mercédès.
 S. MAILLET, Bourg-la-Reine (Seine), 11, rue de Fontenay.
 S. MALLAT, Brest (Finistère).
 S. MARGAINE, Paris, 12, rue Dupont-des-Loges.
 S. MASSON Arras (Pas-de-Calais)

MM.

- S. MAZEROLLE, Paris, 13, rue Clément-Marot.
 S. MESNAGER, Paris, 182, rue de Rivoli.
 S. MEUNIER (Paul), La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. MIOHAUX, Tunis (Tunisie).
 MICHEL (Gaston), Nantes (Loire-Inférieure).
 S. MILLE, Troyes (Aube), 55, rue Saint-Martin.
 MINARD, Cherbourg (Manche).
 S. MOISSENET, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. MONET, Versailles (Seine-et-Oise), 1 bis, rue Colbert.
 S. MONTAROU, Blois (Loir-et-Cher).
 S. MOURET, Versailles (S.-et-O.), 29, rue Borgnis-Desbordes.
 S. NAUDÉ, Lille (Nord).
 S. NICOLAS, Bourg (Ain).
 S. S. NOUAILHAC-PROCH, Paris, 8, rue Valentin-Haüy.
 OCAGNE (d'), Paris, 30, rue La Boétie.
 S. PENDARIÈS, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. PÉBARD, Paris, 82, boulevard Flandrin.
 S. PERRIER (Henri), Paris, 108, boulevard du Montparnasse.
 S. PICARD (Edouard), Digne (Basses-Alpes).
 S. PICARD (François), Constantinople (Turquie), Ayaz Pacha Uzarian Han.
 S. PICAROUNGNE, Rodez (Aveyron).
 S. PIERRET, Amiens (Somme).
 S. PIGACHE, Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. PIGEAUD, Quimper (Finistère).
 S. POISSON, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. PORCHÉ, Tanger (Maroc), Légation de France.
 S. PRINCE, Paris, 244, boul. Saint-Germain.
 RABY, Alger (Algérie).
 S. P. REGIMBEAU, Paris, 91, rue du Cherche-Midi.
 S. ROBERT (Antoine), Paris, 75, rue de Vaugirard.
 S. ROTH, Epinal (Vosges).
 REUSS, Annecy (Haute-Savoie).
 S. ROUSSEAU (Henri), Paris, villa Montmorency, avenue des Tilleuls.
 SALLE, Le Mans (Sarthe).
 S. SÉJOURNÉ, Paris, 82, rue N.-D.-des-Champs.
 S. SENTILHES, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. SIGAULT, Châlons-sur-Marne (Marne).
 SITTLER, Paris, 16 bis, rue Mayet.
 S. SOULEYRE, Bône (Algérie).
 S. STOCLET, Lille (Nord).
 S. SUQUET, Paris, 63, avenue Malakoff.
 S. TOULON, Paris, 106 bis, rue de Rennes.
 S. TROTÉ, Paris, Ministère de l'Agriculture.
 S. TUR, Paris, 2, rue de Buenos-Ayres.
 S. VALLÉE, Auch (Gers).
 S. VICAIRE, Alger, 4, rue Edmond-Adam.
 S. VIDAL, Paris, 3, avenue Mozart.
 S. VIELLE, Oran (Algérie).
 S. VIENNOT, Paris, 73, boulevard du Montparnasse.
 S. VOISIN, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 WEISS (Georges), Paris, 20, avenue Jules-Janin.
 S. WENDER, Melun (Seine-et-Marne).
 S. WIART, Paris, 6, rue Cassini.
 S. WIDMER (Maurice), Paris, 91, boulevard de Courcelles.
 S. WILHELM, Grenoble (Isère).
 S. WILLOTTE, Caen (Calvados).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- AGOSTINI, Hué (Annam).
 S. ALBOUY, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. ALIX, Beauvais (Oise).
 ANTIN, Poitiers (Vienne).
 S. ARAGNOL, Forcalquier (Basses-Alpes).
 ARBELOT, Arles (Bouches-du-Rhône).

MM.

- S. ARON (Alexandre), Paris, 5, quai d'Anjou.
 S. ARON (Gilbert), Bamako (Haut-Sénégal).
 ASSY, Saint-Dizier (Haute-Marne).
 AUBERTIN, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. AUBRY (Maurice), Tunis, service des Travaux Publics.
 S. AUBRY (Charles), Rennes (Ille-et-Vilaine), 30, quai Duguay-Trouin.
 AUGÉ, Narbonne (Aude).
 AUSSÉNAC, Tunis (Tunisie).
 S. BALENSI, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. BARDOT, Nice (Alpes-Maritimes), 27, rue AlphONSE-KARR.
 S. BARE, Morlaix (Finistère).
 BARIAT, Guéret (Creuse).
 S. BARON, Sfax (Tunisie).
 S. BARRAT, Saint-Amand (Cher).
 BARRÈRE, Albi (Tarn).
 S. BARRILLON, Paris, 6, rue du Général-Lambert.
 S. BATAILLE, Nantes (Loire-Inférieure), 4, place Lafayette.
 S. BATICOLE, Thonon (Haute-Savoie).
 BAURÈS, Sétif (Algérie).
 BAVOILLOT, Guelma (Algérie).
 S. BEAU, Paris, 4, rue de Franqueville.
 BÉBON, Tunis (Tunisie).
 S. BECQUEREL, Paris, 27, avenue Elisée-Reclus.
 S. BÉNÉZIT, 21, rue d'Avou, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 BERGH (de), Cherbourg (Manche).
 S. BERTRAND (Vital), Laon (Aisne).
 S. BETERDEBER-MATIBET, Roanne (Loire).
 S. BIBÈS, Saint-Girons (Ariège).
 S. BIRABENT, Smyrne (Turquie), faubourg Cordélio.
 S. BLANCHET, Auxerre (Yonne).
 BOISSEAU, Embrun (Hautes-Alpes).
 S. BONNEAU, Diré Daoua, Ethiopie.
 S. BONNET (Frédéric), Bône (Algérie).
 S. BONNEVILLE, Noisy-le-Sec (Seine), rue Abel-Bonneville.
 S. BONNISSEAU, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 BORDE, Tlemcen (Algérie).
 S. BORY, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. BOUCHÉ-LECLERCQ, Tunis (Tunisie), Direction des Travaux publics.
 S. BOULZAGUET, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 BOURDEAUX, Phantiet (Annam).
 S. BOURGBOIS (Victor), Paris, 38, rue Boulard.
 S. BOURNISSEN, Troyes (Aube).
 BOUTET, Arras (Pas-de-Calais).
 S. BRANQUART, Lure (Haute-Saône).
 S. BRIGOL, Philippeville (Algérie).
 S. BRIMONT, Sézanne (Marne).
 BRONDES, Saïgon (Cochinchine).
 S. BROQUAIRE, Bordeaux (Gironde), 127, rue Saint-Genès.
 S. BUFQUIN, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
 S. BUISSON (René), Toulon (Var).
 BUISSON (Jules), Saint-Marcellin (Isère).
 BUTAVAND, Alger (Algérie).
 S. CADIAT, Coulommiers (Seine-et-Marne).
 S. CAILLOT, Béthune (Pas-de-Calais).
 S. CAMBOURNAC, Douai (Nord).
 S. CANEL, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 CARRIÈRE, Barcelonnette (Basses-Alpes).
 S. CASSET, Gien (Loiret).
 S. CASTAING, Laval (Mayenne), 37, rue Crossardière.
 S. CASTEL (du), Dunkerque (Nord).
 S. CASTÉRA, Nérac (Lot-et-Garonne).
 CAUFOURIER, Mostaganem (Algérie).
 S. CAUSSIN DE PERCEVAL, Montargis (Loiret).
 S. CHABAGNY, Paris, 45, quai Bourbon.
 S. CHAUBERT, Louhans (Saône-et-Loire).

MM.

- S. CHABOUREAU, Montluçon (Allier).
 S. CHATEAU, Paris, 22, rue Poussin.
 S. CHAUVE, Toulon (Var).
 S. CHAVANES, Moulins (Allier).
 CHEVALIER (Flavien), Rouen (Seine-Inférieure).
 CHEVAUX, Tunisie, Direction des Travaux publics.
 CHIDAINE, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 CHRÉTIEN, Paris, 15, rue de Boulaivilliers.
 S. CLAUDON, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. COBLENTZ, Rouen (Seine-Inférieure), 52, quai Gaston-Boulet.
 COCU, Clermont (Oise).
 COLAS, Paris, 51, rue Caulaincourt.
 COLLIGNON, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. COLLIN, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. COLOMBANI, Alger (Algérie), 2, rue d'El-Biard.
 S. COLSON, Rodez (Aveyron).
 S. COMTE, Commercy (Meuse).
 CONCHE, Lyon (Rhône).
 CORDIER (Henri), Saint-Lô (Manche).
 S. COSTE, Privas (Ardèche).
 S. COTTIN, Le Havre (Seine-Inférieure).
 COURNET, Turquie.
 S. COURTAIGNE, Calais (Pas-de-Calais).
 S. COURTIER, Mantes (Seine-et-Oise).
 S. DACREMONT, Paris, 220, boulevard Pereire.
 DAROHE, Miliana (Algérie).
 DAUBERT, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 DAUMAS, Vannes (Morbihan).
 DAUNIS, Sidi-bel-Abbès (Algérie).
 S. DAVBAU, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 DEBARNOT, Cherbourg (Manche).
 S. DEBATS, Oloron (Basses-Pyrénées).
 S. DEBÈS, Orléans (Loiret).
 S. DEGOVE, Bougie (Algérie).
 S. DELACOURCELLE, Tunis (Tunisie).
 S. DELANDE, Toulon (Var), 7, rue Cauvière.
 S. DELEBECQUE, Thonon (Haute-Savoie).
 S. DELEMER, Pau (Basses-Pyrénées).
 S. DELMAS, Prades (Pyrénées-Orientales).
 S. DELMOTTE, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
 S. DEFCEUF, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. DEVAL, Cambrai (Nord).
 S. DEVOUCOUX, Laval (Mayenne).
 S. DONIOL, Lille (Nord), 18, rue Brûle-Maison.
 S. DREYFUSS (Justin), Paris, 2, rue Villebois-Mareuil.
 DUBOYS, Rochechouart (Haute-Vienne).
 S. DUTARET, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. DUVAL, Saint-Julien (Haute-Savoie).
 ESTÈVE, Oran (Algérie).
 S. EYMAR, Lyon (Rhône).
 S. FABRE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 FAVIER, Bonneville (Haute-Savoie).
 S. FAVIÈRE, Bizerte (Tunisie), Maison Cécile, rue de Gibraltar.
 S. FAY, Le Havre (Seine-Inférieure), 19, rue F.-Sauvage.
 FERRAS, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
 S. FERRIEU, Nîmes (Gard).
 S. FEUILLERADE, Brioude (Haute-Loire).
 FLORANCE, Paris, 4, rue du Général-Foy.
 FOLIN (de), Toulouse (Haute-Garonne).
 FOUQUET, Rodez (Aveyron).
 S. FOURAULT, Provins (Seine-et-Marne).
 S. FRANÇOIS, Rabat (Maroc).
 S. FREYSSINET, Moulins (Allier).
 S. FRONTARD, Melun (Seine-et-Marne).
 S. GADREAU, Alger (Algérie), 26, boulevard Bon-Accueil.
 GAJAN, Batna (Algérie).
 S. GALATOIRE-MALÉGARIE, Les Sables-d'Olonne (Vendée).

MM.

- S. GASSIER, Marseille (Bouches-du-Rhône), 347, rue Paradis.
 S. GENET, Dieppe (Seine-Inférieure).
 S. GÉNISSIEU, Paris, Ministère des Colonies.
 S. GERDÈS, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. GERVALS DE ROUVILLE, Paris, 115, rue de Courcelles.
 S. GIBOIN, Tlemcen (Algérie).
 S. GILRAY, Hanoï (Tonkin).
 S. GILLES-CARDIN, Neuilly-sur-Seine, 44, bd Maillot.
 S. GIRARD, Cette (Hérault).
 S. GODIN, Ajaccio (Corse).
 S. GODRON, Rouen (Seine-Inférieure), 73, rue Crevier.
 GRAS, La Roche-sur-Yon (Vendée).
 GRÉMONT, Lille (Nord).
 GRESSE, Sousse (Tunisie).
 GRIMAUD, Fort-de-France (Martinique).
 S. GRIMPRET, Lille (Nord), 86, rue des Stations.
 S. GUÉRIN, Alger (Algérie), 107, rue Michelet.
 GUERMEUR, Indo-Chine.
 S. GUIBERT, Paris, 22, boulevard Flandrin.
 S. GUILLAUMIN, Chaumont (Haute-Marne).
 S. GUILLOT, Condom (Gers).
 S. GUYON-CELLIN, Le Puy (Haute-Loire).
 S. GUYOT, Besançon Doubs).
 S. HACHON, Limoges (Haute-Vienne).
 S. HAMON, Grasse (Alpes-Maritimes).
 S. HARDEL, Paris, 21, rue du Colonel-Moll.
 HAREM, Senlis (Oise).
 S. HECKER, Dunkerque (Nord).
 S. HÉGLY, Chaumont (Haute-Marne).
 HÉNAULT, Bourg-la-Reine (Seine), 5, rue Arago.
 S. HENNEQUIN, Vendôme (Loir-et-Cher), 43, rue Poterie.
 S. HERMANN, Paris, 1, rue Andrieux.
 S. HINSTIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 HOPPE, Ventiane (Laos).
 S. HOULÉ, Nice (Alpes-Maritimes), 15, rue du Palais.
 S. HOUPEURT, Blois (Loir-et-Cher), 24, rue du Mail.
 HUET (Henri), Limoges (Haute-Vienne).
 S. HUET (Robert), Paris, 16, avenue Bugeaud.
 S. HUGUES, Avignon (Vaucluse).
 S. HUTIN, Abbeville (Somme).
 S. JACQUART, Rochefort (Charente-Inférieure).
 JARDIN, Hanoï (Tonkin).
 S. JEANNIN, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. JOMIER, Béziers (Hérault).
 JONDET, Alexandrie (Égypte).
 S. JOULIAN, Tunis (Tunisie).
 S. JOURDAIN, Montélimar (Drôme).
 S. JOYANT, Rabat (Maroc).
 S. LABADIE, Charolles (Saône-et-Loire).
 S. LABORDÈRE, Paris, 26, rue Racine.
 S. LABORDE-MILAA, Montpellier (Hérault).
 S. LACLOTRE, Confolens (Charente).
 S. LAGÈRE, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 LAGRANGE, Péronne (Somme).
 S. LANE, Agen (Lot-et-Garonne).
 LANGON, Hanoï (Tonkin).
 S. LANNUSSE, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. LANTENOIS, Verdun (Meuse).
 S. LAPWNE, Pau (Basses-Pyrénées), 47, rue Gassies.
 S. LE BESNERAIS, Brest (Finistère).
 S. LEROUILLEUX, Besançon (Doubs).
 S. LECOQ, Granville (Manche).
 S. LE CULLIER, Châteaulin (Finistère).
 S. LEFÈVRE (Henri), Bordeaux (Gironde).
 LEFÈVRE (G.), Charenton (Seine), 72 bis, route de Saint-Mandé.
 S. LEFÈVRE, Hanoï (Indo-Chine).

MM.

- S. LEFORT (Pierre), Bordeaux (Gironde), 84, rue de Marseille.
 S. LE GAVRIAN, Versailles (Seine-et-Oise), 8, rue de Provence.
 S. LEHOUCHEU, Châteauroux (Indre).
 S. LEJEUNE, Sens (Yonne).
 S. LEMÉ, Château-Gontier (Mayenne).
 S. LEMOINE, Reims (Marne).
 LEMOINE (Alcide), Briey (Meurthe-et-Moselle).
 S. LE MOULT, Nevers (Nièvre), 2, rue de la Poissonnerie.
 S. LE ROUX, Angers (Maine-et-Loire), 123, rue Franklin.
 S. LE TROCQUER, Paris, 3, rue Guy-de-Maupassant.
 S. LEVAILLANT, Paris, 1, avenue de l'Observatoire.
 LEVAVASSEUR, Saïgon (Cochinchine).
 S. LÉVÊQUE, Bordeaux (Gironde), 37, rue Castano.
 S. LE VERRIER, Versailles (Seine-et-Oise).
 S. LIPMANN, Meaux (Seine-et-Marne).
 S. LÉVY, Paris, 133, boulevard du Montparnasse.
 LOMBARD, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. LORTON, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. LUDINART, Charleville (Ardennes).
 LURAND-LEVADE, Bergerac (Dordogne).
 S. LUTTON, Le Mans (Sarthe), 30, rue Gastelier.
 S. MAGNIER, Amiens (Somme).
 MAILLARD, Le Mans (Sarthe).
 S. MAILLET (Georges), Reims (Marne), 20, rue Werlé.
 S. MAITRE-DEVALLOIN, Alger (Algérie), 59, rue Michelet.
 MALAVAL, Alexandrie (Égypte).
 MALET, Cherbourg (Manche).
 MARET, Tulle (Corrèze).
 S. MARGUERY, Vesoul (Haute-Saône).
 S. MARLIAVE (de), Perpignan (Pyrénées-Orientales).
 S. MARLIO, Paris, 16, avenue Bugeaud.
 S. MAROGER, Montpellier (Hérault).
 MARTIN (Ant.), Embrun (Hautes-Alpes).
 S. MARTIN (Henri), Rouen (Seine-Inférieure), 34, rue du Champ-des-Oiseaux.
 MARTINOT, Paris, 25, passage Daudin.
 S. MARTY, Foix (Ariège), 11, rue des Chapeliers.
 S. MASSON, Ministère des Colonies.
 S. MATHIEU (Ernest), Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. MATHIEU (Félicien), Draguignan (Var).
 S. MATHIEU, Toulon, 76, boulevard Grignan.
 S. MAYER (Eugène), Paris, 94, avenue Henri-Martin.
 S. MAYER (Georges), Paris, 5, rue de l'Alboni.
 S. MAYER (Léonce), Auch (Gers).
 MAYNARD, Pithiviers (Loiret).
 S. MÉCHIN, Lorient (Morbihan), 49, rue Carnot.
 MERCADIER, Constantine (Algérie).
 S. MERLE, Beaune (Côte-d'Or).
 S. MESSIAH, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 S. P. MÉTIVET, Tours (Indre-et-Loire), 26, rue Origet.
 S. MICHEL (Henri), Honfleur (Calvados).
 S. MIELLE, Grenoble (Isère), 3, boulevard Gambetta.
 S. MILLOT, Grenoble (Isère).
 MINGUIER, Apt (Vaucluse).
 S. MONAT, Chambéry (Savoie).
 S. MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 S. MONSERAN, Caen (Calvados).
 S. MONTIGNY, Brest (Finistère).
 S. MOREAU, Dijon (Côte-d'Or), 38, rue du Château.
 S. NABOULET, Langres (Haute-Marne).
 NADOT, Vierzon (Cher).
 S. NICOLAS, Ministère des Colonies.
 S. NINCK, Saint-Quentin (Aisne).
 S. NOËL, Dakar (Sénégal).
 NORMANDIN, Hanoï (Tonkin).
 S. NOTTÉ, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

MM.

- S. OTT, Paris, 18, passage de l'Elysée-des-Beaux-Arts.
 S. OURGAUT, Montauban (Tarn-et-Garonne).
 S. OURSON, Paris, 36, avenue de la Motte-Picquet.
 S. PALU, Majunga (Madagascar).
 S. PANCAZZI, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
 S. PARENT, Alençon (Orne).
 S. PARISET, Bar-le-Duc (Meuse).
 S. PASCALON, Lyon (Rhône), 9, rue Groleé.
 S. PASTEUR, Bourg (Ain).
 S. PAVIOT, Evreux (Eure).
 S. PELLARIN, Compiègne (Oise).
 S. PERRAUD, Castellane (Basses-Alpes).
 S. PERRET, Oran (Algérie).
 S. PERRET, Sousse (Tunisie).
 S. PERRISSOUD, Digne (Basses-Alpes).
 PESTRE, Nîmes (Gard).
 PETIT, Périgueux (Dordogne).
 S. PEYCHEZ, Paris, 90, boulevard Pereire.
 S. PHILIPPE, Angers (Maine-et-Loire), 9, rue La Fontaine.
 S. PICARD, Annecy (Haute-Savoie).
 PIGELET, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 PLATEL (Turquie).
 POCARD-KERVILLER (Georges), Bourges (Cher).
 POPULUS, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. POUPET, Bastia (Corse).
 POUYANNE, Libourne (Gironde).
 S. PRÉDHUMEAU, Alençon (Orne).
 S. PRÉVOT, Paris, 156, rue Lamarck
 PRIMAULT, Nantes (Loire-Inférieure).
 PROMPSAL, Dôle (Jura).
 S. PUECH, Aurillac (Cantal).
 RABY, Epinal (Vosges).
 S. RADET, Rodez (Aveyron), avenue Victor-Hugo.
 RAFINI, Bastia (Corse).
 S. RASCOL, Dijon (Côte-d'Or).
 S. RAULT, Pontivy (Morbihan).
 REGNOUL, Paris, 7, rue Washington.
 S. RENAULT, Bourges (Cher).
 RÉTHORÉ, Saïgon (Cochinchine).
 S. REULOS, Chambéry (Savoie).
 S. REYNÈS, Carcassonne (Aude), 13, rue de Strasbourg.
 REYNÈS (Ern.), La Roche-sur-Yon (Vendée).
 S. REZEAU, Noyon (Oise).
 S. RICHARD, Tulle (Corrèze).
 S. RICHARD, Moutiers (Savoie).
 RICHARD, Le Blanc (Indre).
 RICHARD, Hanoï (Tonkin).
 S. RICHEN, Châteauroux (Indre).
 ROBIN, Saintes (Charente-Inférieure).
 S. ROCHERAY, Diré Daoua, Ethiopie.
 S. ROGIE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. ROGIER, Nantes (Loire-Inférieure).
 ROQUES, Marmande (Lot-et-Garonne).
 S. ROTHEAU, Caen (Calvados), 10 bis, rue de la Marine.
 ROUEN, Hanoï (Tonkin).
 ROUX (Marc), Alger (Algérie).
 S. ROUX (Onésime), Tournon (Ardèche).
 RUEL, Carcassonne (Aude).
 S. SADE, Aix (Bouches-du-Rhône).
 S. SALMON, Paris, 59, rue Manin.
 S. SAMSON, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), 10, rue de Flahaut.
 SARAZEN, Aurillac (Cantal).
 SAUREL, Constantine (Algérie).
 SCHENBERG, Boghari (Algérie).
 S. SCHWOB, Soissons (Aisne).
 S. SCOTTO DI VERTIMO, Saïgon (Indo-Chine).
 SEIGNOBOS, Tours (Indre-et-Loire).

MM.

- S. SENTENAC, Montargis (Loiret).
 S. SEVIN, Bayonne (St-Léon) (Basses-Pyrénées),
 Châlet de l'Union.
 S. SIMON, Gap (Hautes-Alpes).
 S. SORBA, Dax (Landes).
 S. SOULASSOL, Toulouse (Haute Garonne), 9, rue
 d'Aubuisson.
 S. STABLO, Paris, 16, rue Milton.
 S. TAPIOT, Romorantin (Loir-et-Cher).
 S. TARNIER, Valenciennes (Nord), 15, rue du Grand-
 Bruille.
 S. TARTRAT, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 TESSARECH, Pnom-Penh (Cambodge).
 S. TESSIER, Alger (Algérie), 70, rue Rovigo.
 S. TESTART, Semur (Côte-d'Or).
 S. THELLIER DE LA NEUVILLE, Beauvais (Oise), 39,
 rue d'Amiens.
 THÉRON, Paris, 79, boulevard Haussmann.
 S. THÉVENOT, Brest (Finistère).
 THIBEAUD, Mende (Lozère).
 S. THIÉRY, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 S. THIMEL, à Toul (Meurthe-et-Moselle).
 S. THIOILLIÈRE, Saint-Etienne (Loire).
 S. TONDU, Tizi-Ouzou (Algérie).
 TROUGHE, Nice (Alpes-Maritimes).
 TROUS, Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).
 TROUVELOT, Angers (Maine-et-Loire).
 S. TUMERELLE, Saint-Quentin (Aisne).
 TUSSAC, Tunis (Tunisie).
 S. VARVIER, Bourg (Ain).
 S. VASSEUR, Paris, 132, avenue Victor-Hugo.
 S. VERLAQUE, Brignoles (Var).
 S. VERRIÈRE, Paris, 30, avenue du Trocadéro.
 VIBERT, Paris, 4, quai de Seine.
 VILLARET, Grenoble (Isère).
 S. VILLEMEUR, Orthez (Basses-Pyrénées).
 VINAY, Saint-Flour (Cantal).
 VINCENT, Tunis (Tunisie).
 VINTOUSKY, Paris, 20, rue de Rome.
 S. WATIER, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. WIBRATTE, Paris, 61, rue du Rocher.
 S. WILLEMIN, Mantes (Seine-et-Oise).
 S. ZIGMANN, Belfort.

§ 4. — ÉLÈVES-INGÉNIEURS

MM.

- AMBLARD, Paris, 8, rue de Montessuy.
 S. AUGUSTIN, Paris, 12, rue de Seine.
 S. BALENST, Paris, 155, boulevard Magenta.
 BÉARD, Paris, 154, boulevard Saint-Germain
 BLONDEL, Paris, 7, avenue de Friedland.
 BONNEVAY, Paris, 4, Square du Croisic.
 BOQUÉ, Paris, 6, rue Lekain.
 S. BOULOCHE Paris, 17, rue Marignan
 CHALON Paris, 86, rue Cardinet.
 CRÉPIN, Paris, 8, rue Louis-David.
 CULMET, Paris, 29 boulevard des Batignolles.
 S. DÉGARDIN, Paris, 52, rue de Verneuil.
 DENIS, Paris, 39, avenue Mozart.
 S. DESALEUX, 79, rue de Sèvres.
 FÉLIX, Paris, 3, rue Nicolas-Charles.
 GARBE, Paris, 4, avenue Philippe-Auguste.
 GEX, Paris, 15, rue Bréa.
 GIRARDOT, Paris, 39, avenue Duquesne.
 GRANDEAU, 133, Grande-Rue, Nogent-sur-Marne.
 GRELOT, Paris, 59, rue de Grenoble.
 HAELLING, 65, avenue de la République, Mont-
 rouge.
 JACQUET, Paris, 54, rue Daguerre.
 S. JAUDEAU, Paris, 52, rue de Verneuil.
 S. LANOS, 22, rue de Chartres, Neuilly.

MM.

- LAUNAY (Pierre), Paris, 28, rue des Saints-Pères.
 LE BOURHIS, Paris, 9, rue des Feuillantines.
 LÉVY, Paris, 16, rue Adolphe-Yvon.
 S. MARCHEIX, Paris, 6, place de l'Odéon.
 S. MARCORELLES, Mirande (Gers).
 S. MARTIN, Paris, 52, rue de Verneuil.
 NABONNE, Paris, 65, rue Monsieur-le-Prince.
 NAUD, Paris, 72, rue de la Pompe.
 NICOLAS, Paris, 22, rue de la Chaise.
 OUTREY, Paris, 66, rue de Vaugirard.
 S. PARMENTIER, Paris, 84, rue Bonaparte.
 POMMBREAU, Paris, 130, rue d'Assas.
 S. RABUT, Paris, 9, rue des Feuillantines.
 RIDET, Paris, 156, rue de Lamareck.
 S. SCHWARTZ, Paris, 49, rue de Bourgogne.
 TERRISSE, Paris, 29, rue Truffaut.
 WAHL, Paris, 44, rue de la Pompe.
 S. WEIL, Paris, 1, rue de la Pompe.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGE
 HORS CADRES, DISPONIBILITÉ, etc.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. BELLEVILLE, Rouen (Seine-Inférieure), 7, rue Fontenelle.
 BELLEY, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. BÉRENGIER, Tunis (Tunisie).
 BERQUET, Paris, 5, rue Gounod.
 S. P. BERTRAND, Paris, 42, rue du Général-Foy.
 S. BIENVAUX, Paris, 14, rue d'Aumale.
 S. BLEYNIE, Paris, 105, rue de Courcelles.
 S. BLOCH, Paris, 103, boulevard Malesherbes.
 S. BOULLE, Paris, 3, rue Moncey.
 S. BOULONGNE (Lestorey de), Paris, 18, rue Washington.
 S. BOUTAN, Paris, 52, rue d'Anjou.
 S. CANAT, Lyon (Rhône), 1, impasse Catelin.
 S. COLLARD, Lyon (Rhône), 11, quai Rambaud.
 COSSERAT, Paris, 36, avenue de l'Observatoire.
 COVRAT-DESVERGNES, Paris, 3, rue de la Grande-Chaumière.
 S. DELPIT, Rio Grande do Sul (Brésil).
 S. DENYS, Paris, 1, rue de Courty.
 S. DUBOIS (P.-F.), Tours (Indre-et-Loire).
 S. DUMUR, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. ÉTIENNE (Louis), Paris, 4, rue Bara.
 S. GARRETA, Paris, 29, avenue Rapp.
 S. GETTEN, Paris, 65, rue du Rocher.
 S. GODARD (Louis), Paris, 15, rue Vavin.
 S. GOURY DU ROSLAN, Paris, 1, rue Boccador.
 S. GUIBERT (Léonce), Paris, 34, avenue Bosquet.
 S. GUIFFART, Marseille (Bouches-du-Rhône), 2, avenue Mistral.
 HÉRARD, Paris, 197, boulevard Saint-Germain.
 S. HERRMANN, Tunis (Tunisie), villa Fabry, plateau Charles-Quint.
 S. HIVONNAIT, Paris, 20, rue de Tournon.
 S. JÉGOU D'HERBELINE, (décédé).
 S. LACOUT, Paris, 47, rue du Rocher.
 LANCRENON, Paris, 8, chaussée de la Muette.
 S. LE CHATELIER (L.), Paris, 7, rue du Regard.
 S. LEFEBVRE (Léon), Paris, 1, avenue Trudaine.
 S. LEGOUËZ, Paris, 25, rue Molitor.
 S. LIÉBAUX, Nantes (Loire-Inférieure), 34, rue de Strasbourg.
 S. LION, Paris, 1, rue de la Planche.

MM.

- S. MALTERRE, Paris, 6, rue de Londres.
 MASSENET, Paris, 147, boulevard Malesherbes.
 S. MAURIS, Paris, 27, rue Marbeuf.
 MEYER, Paris, 22, rue de Lisbonne.
 S. MICHEL (Tranquille), Aix (Bouches-du-Rhône).
 S. MOFFRE, Paris, 54, rue de Clichy.
 S. MONESTIER, Paris, 37, rue de Berlin.
 MORARD, Paris, 3, boulevard Henri-IV.
 MOSER, Lyon (Rhône), 44, quai Fulchiron.
 NIGOND, Paris, 99, boulevard Raspail.
 S. PAVIE, Paris, 72, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
 S. PELLÉ, Paris, 8, place d'Iéna.
 PERRIER (Louis), Ismaïlia (Égypte).
 S. PETSCHÉ (Albert), Paris, 8, boulevard Emile-Augier.
 PICARD (Joseph), Dijon (Côte-d'Or).
 PIÉRON, Paris, 49, rue Ampère.
 S. POULET, Paris, 14, rue de Turin.
 S. POUYANNE (Albert), Rio-de-Janeiro (Brésil), 58, avenida rio Branco.
 S. QUELLENNEC, Paris, 10, rue de la Chaise.
 S. RASCOL, Lyon (Rhône), 10, cours du Midi.
 S. RENARD, Paris, 141, rue de la Tour.
 S. RÉSAL (Eugène), Bordeaux (Gironde), 75, rue Saint-Sernin.
 S. SABOURET, Paris, 132, rue de Rennes.
 SAINT-ROMAS, Alger (Algérie).
 S. SARTIAUX, Paris, 40, boulevard de Courcelles.
 S. STEGLER, Paris, 21, rue d'Aumale.
 S. SOLACROUP, Paris, 56, boulevard Malesherbes.
 S. THÉREL, Paris, 126, boul. Pereire.
 WALDMANN, Paris, 39, avenue Henri-Martin.
 S. WEILL, Paris, 66, rue de la Chaussée-d'Antin.
 S. WEISS, Paris, 16, rue d'Aumale.
 S. ZURCHER, Berne (Suisse), 45, Laubeckstrasse.

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. ADAM (Paul-Albert), Poitiers (Vienne), 75, route de Bordeaux.
 S. ADER, château de Cabezac, Bize (Aude).
 S. ALEXANDRE, Paris, 31, quai de l'Horloge.
 S. AUMONT, Paris, 53, rue de Rochecouart.
 S. BALLING, Tours (Indre-et-Loire), 80, boulevard Bérenger.
 S. BODIN, Calais (Pas-de-Calais), 8, rue Royale.
 S. BROUSSE (de la), Paris, 4, rue de Cicé.
 S. BRUNEAU, Bordeaux (Gironde), 34, rue St-Genès.
 S. CANDELIER, Paris, 24, rue St-Ferdinand.
 S. CAQUOT, Paris, 58, rue d'Assas.
 CHARBON, Bordeaux (Gironde).
 S. CLAUDET, Paris, 128, rue de Rennes.
 S. COLLOT, Paris, 70, rue Cardinet.
 S. COUVREUX, Paris 37, boulevard Lannes.
 DAGALLIER, Grenoble (Isère).
 DESCUBES, Paris, 43, rue de Dunkerque.
 S. DESLANDRES, Paris, 34, rue Hamelin.
 S. DESSIRIER, Lyon (Rhône), 31, rue Sainte-Hélène.
 DUBOIS (Auguste), Paris, 10, rue Gay-Lussac.
 DUBOIS, Paris, 75, rue de Lille.
 S. DUCHATEL, Paris, 118, rue d'Assas.
 S. DUGARDIN, Paris, 44, rue Cardinet.
 S. ÉPINAY, Poitiers (Vienne), 18, rue d'Alsace-Lorraine.
 S. EQUER, Paris, 5, rue de Luynes.
 S. ETÈVE, Paris, 12, rue du Sommerard.
 S. EYDOUX, Tarbes (Hautes-Pyrénées), 10, cours de Reffye.
 S. FERRUS, Paris, 78, rue des Saints-Pères.
 S. GARAU, Béziers (Hérault), 2, avenue St-Saëns.
 S. GÉRAUD, Paris (Seine-et-Oise).

MM.

- S. GERIN, Paris, 108, boul. du Montparnasse.
 S. GODARD, Paris, 51, rue de la Pompe.
 GUFLET, Paris, 11 bis, avenue Jules-Janin.
 S. GUIGNARD, Neuilly (Seine), 50 bis, avenue de Neuilly.
 S. HARLÉ, Paris, 12, rue Pierre-Charron.
 S. HENRY, Paris, 70, boul. Saint-Germain.
 S. HÉZARD, Paris, 3, rue César-Franck.
 S. LIMS, Paris, 4 bis, boul. Gouvion-Saint-Cyr.
 S. JAVARY, Paris, 18, rue de Dunkerque.
 S. JOURDE, Paris, 94, avenue Kléber.
 S. JULIEN, Paris, 20, rue des Fossés-Saint-Jacques.
 S. LABILLE, Bordeaux (Gironde), 26, cours du Pavé-des-Chartrons.
 S. LACROIX, Paris, 32, rue Charles-Baudelaire.
 S. LAROCHE, Paris, 2, rue Goethe.
 S. LEVERVE, Paris, 88, avenue de Breteuil.
 LYON, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. MAGDELÉNAT, Bourges (Cher), 13, avenue Bourbonneux.
 MARÉCHAL, Paris, 272, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
 S. MARGOT (Maurice), Paris, 15, boulevard Diderot.
 S. MARTINET, Nice (Alpes-Maritimes), 4, rue Clément-Roassal.
 S. MATHEU, Constantinople-Péra, 20, rue Sofiali.
 S. MERCIER, Paris, 37 bis, rue de Ponthieu.
 MICHAUT, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. MOLLINS (de), Nevers (Nièvre), 27, rue Saint-Martin.
 S. OPPENHEIM, Paris, 28, rue Galilée.
 S. PAUL, Paris, 54, boulevard Haussmann.
 S. PHILIPPE, Grenoble (Isère), 5, rue Félix-Poulet.
 QUARRÉ, Paris, 32, avenue Niel.
 QUINQUET, Paris, 25, boulevard St-Germain.
 S. REBUFFEL, Marseille (Bouches-du-Rhône), 427, rue Paradis.
 S. REGNAUD, Valence (Drôme), 1, rue de Coulmiers.
 S. RIBOUD, Paris, 9, rue Moncey.
 S. ROSSIGNOL, Paris, 46, rue de Dunkerque.
 S. RUFFIEUX, Paris, 3, rue de Lyon.
 SABATIER, Constantine (Algérie).
 SALLET, Paris, 19, quai Voltaire.
 S. THOUVENOT, Lyon (Rhône), 10, cours du Midi.
 S. TINARDON, Paris, 26, avenue de la Grande-Armée.
 S. TINTANT, Troyes (Aube), 8, rue Voltaire.
 S. VEILHAN, Paris, 215, rue du Faubourg-St-Honoré.
 VERGNEAUX, Bahia (Brésil).
 S. VIALLEFOND, Marseille (Bouches-du-Rhône), 17, rue Grignan.
 VIEILLE, Paris, 121, boulevard Saint-Germain.

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE
 OU DÉMISSIONNAIRES

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

- S. ARNAUD, Paris, 28, rue d'Assas.
 S. AUBÉ, Capbreton (Landes), et 21, rue Verrier, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. BARLATIER DE MAS, Lyon (Rhône), 54, boulevard du Nord.
 BAROIS, Paris, 68, rue Pierre-Charron.
 S. BARRE, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. BASIRE (de), Paris, 39, avenue Kléber.

MM.

- S. BAUME, Paris, 21, rue de la Pompe.
 BAUMGARTNER, Agen (Lot-et-Garonne),
 BAZIN, Chenôve (Côte-d'Or).
 S. BERNARD (Henry), Paris, 25, boul. Malesherbes.
 S. BERTHET, Monaco, Directeur des Travaux Publics.
 S. BONNEAU DU MARTRAY, Marry, par Moulins, Engilbert (Nièvre).
 S. BOREIX, Paris, 95, rue de Rennes.
 S. P. BOUFFET, Carcassonne (Aude), 17, rue de Mairie.
 S. BOUTILLIER, Paris, 24, rue de Madrid.
 S. BOUVAIST, Paris, 68, avenue de Saxe.
 S. CALLON, Paris, 20, rue Bertrand.
 COLLIGNON, Paris, 2, rue de Commaille.
 S. CONSIDÈRE, Paris, 103, boul. du Montparnasse.
 COURTOIS, Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
 S. CUVINOT, Paris, 48, rue de la Bienfaisance.
 S. DARTEIN (de), (décédé).
 S. DELESTRAC, Paris, 1, rue Madame.
 DELOCHE, Nîmes (Gard), 2, rue de la Vierge.
 S. DEMOUX, Paris, 179, boulevard Péreire.
 S. DEROME, Paris, 15, villa de la Réunion.
 S. DONIOL, (décédé).
 S. DROUOT, Poitiers (Vienne).
 DUPORTAL, Paris, villa Montmorency.
 S. FARGAUDIE, Paris, 51, rue du Ranelagh.
 S. FAURE (Eugène), (décédé).
 S. FLAMANT, Versailles (Seine-et-Oise), 103, boul. de la Reine.
 FLOUCAUD DE FOURCROY, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
 S. GABIEL, Paris, 6, rue Edouard-Detaille.
 S. GENTY, (décédé).
 GODIN, Monte-Carlo, villa Beaulieu, boul. d'Italie, 18.
 S. GROS, Marseille, 22, rue Montgrand.
 S. GUÉRARD, Paris, 8, rue Picot.
 S. GUILLAIN, Paris, 55, rue Scheffer.
 S. GUINARD, Paris, 4, place de Rennes.
 S. HÉTIER, Paris, 11, rue de Londres.
 HOUGUE (de la), Paris, 24, rue Las-Cases.
 S. JOLY, Paris, 54, rue Joffroy.
 S. P. JOZON, Paris, 5, avenue Elisée-Reclus.
 S. JUNCKER, Paris, 20, rue Euler.
 S. LAROCHE, Paris, 110, avenue de Wagram.
 S. LAVOLLÉE, Paris, 67, avenue d'Antin.
 S. LAX, Paris, 17, rue Joubert.
 S. LEMATRE, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 65, rue Blatin.
 LENTHÉRIC, Paris, 28, rue du Luxembourg.
 LÉVY (Théodore), Paris, 8, rue Crevaux.
 S. LOCHE, (décédé).
 S. LORDREAU, Paris, 82, rue N.-D.-des-Champs.
 S. LORIEUX (Th.), Paris, 34, rue Guyot.
 MANCEL, Paris, 91, boulevard Flandrin.
 S. MEUGY, Paris, 26, rue du Luxembourg.
 S. MINAC (de), Brest (Finistère), 40, rue Voltaire.
 S. MODELSKI, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 MOSER, Lyon (Rhône).
 PACULL, Albi (Tarn).
 S. PAVILLIER, Marseille (Bouches-du-Rhône), 40, rue Däumier.
 S. PÉROUSE, Paris, 92, avenue des Champs-Élysées.
 S. PETIT, Lyon (Rhône), 2, rue Tronchet.
 POTEI, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 PROSZINSKI, Foix (Ariège).
 S. P. RABUT, Versailles (Seine-et-Oise), 16, avenue de la Maye.
 S. RENARDIER, Orléans (Loiret).
 S. RENAUD (Georges), Paris, 29, rue Scheffer.
 REYNÈS, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

MM.

- RICOUR, au Mans (Sarthe), Le Gué-Bernisson.
 S. ROUCAYROL, Marseille, 10, rue Wulfran-Puget.
 ROUSSEAU (Ernest), Paris, 1, place Possoz.
 S. TAVERNIER, Vaugelas, par La Verpillière (Isère).
 S. THOUX, Neuilly-sur-Seine, 160, boul. Bineau.
 S. THURNINGER, La Rochelle (Charente-Inférieure),
 41, rue Réaumur.
 S. USSEL (d'), Paris, 4, rue Bayard.
 VILLIERS (de), du Terrage, Paris, 30, rue Barbet-
 de-Jouy.
 S. VOISIN BAY, Paris, 3, rue Scribe.
 WOLFF, Paris, 12, rue du Regard.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALBY, Paris, 41 bis, boulevard Lannes.
 S. ARNAUD (Marius), Paris, 77 bis, avenue de Bre-
 teuil.
 ARON, Paris, 14, rue Cortambert.
 BALANDIER, Béziers (Hérault).
 S. BARBER, Saint-Quentin (Aisne).
 S. BAUCHAL, Paris, 14, rue Labruyère.
 S. BERGET, Beauvais (Oise).
 BIDAULT, Dijon (Côte-d'Or).
 S. BONNAFOUS, Paris, 96, avenue Victor-Hugo.
 BONNEAU, Paris, 1, rue de Pontoise.
 S. CARRAU, Paris, 91, avenue d'Orléans.
 CARTAULT, Paris, 106 bis, rue de Rennes.
 CHEMIN, Paris, 33, avenue Montaigne.
 CHIGOT, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 CHORON, Paris, 112, boulevard de Courcelles.
 DENIS, Paris, 3, rue de Lyon.
 DESPREZ, Paris, 86, boulevard de Courcelles.
 S. DESROCHE, Versailles (S.-et-O.), 35, rue Saint-
 Charles.
 DIEULAFOY, Paris, 12, rue Chardin.
 DORMOY, Bône (Algérie).
 DU BOYS, Alençon (Orne).
 DUPARQ, Arras (Pas-de-Calais).
 DYRION, Avignon (Vaucluse).
 S. ESCHERBACH, Toulouse (Haute-Garonne), 66, rue
 Pargaminières.
 GARCEAU, Paris, 128, rue Lecourbe.
 GEOFFROY, Versailles (Seine-et-Oise), 8, rue de
 Béthune.
 GILBIN, Troyes (Aube).
 S. GOUPIL, Paris, 58, boulevard Emile-Augier.
 HARLÉ, Bordeaux (Gironde).
 HAUSSER, Paris, 162, boulevard Malesherbes.
 S. HÉMARDINQUER, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 98,
 rue Saint-Dizier.
 HERPIN, Lorient (Morbihan), Cale Ory, 1.
 S. HEBURTAULT, Paris, 36, avenue de l'Observatoire.
 HUBRE, Belfort.
 HUGUES, Alais (Gard).
 JACQUIER, Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).
 S. KRAFFT, Paris, 53, avenue des Ternes.
 S. LAMOTHE, Nîmes (Gard), 28, boulevard Sergent-
 Triaire.
 S. LATERRADE, (décédé).
 LÉONARD, Bourges (Cher), 14, avenue de la Gare.
 S. LESECC-DESTOURNELLES, Paris, 87, rue Lepic.
 S. LOISELEUR, Paris, 27, rue de l'Université.
 LUCAS, Paris, 30, rue Boissière.
 MALIBRAN, Paris, 198, boulevard Péreire.
 MARCHAT, Mont-de-Marsan (Landes).
 MARÉCHAL, Camiac (Gironde).
 MAURANGES, Toulouse (Haute-Garonne).
 MUNTZ, Paris, 20, rue de Navarin.
 S. MONTGOLFIER (de), (décédé).

MM.

- S. PADER, Paris, 183, boulevard Saint-Germain.
 S. PETTIT, Paris, 65, avenue Kléber.
 PICHON, Paris, 7, avenue de Villars.
 PUGENS, Limayrac-Filaire (banlieue de Toulouse).
 RADOULT DE LAFOSSE, Cusset (Allier).
 S. RENAUD, Paris, 11 bis, rue de Milan.
 S. RENAULT, Paris, 183, boulevard Saint-Germain.
 RENAUDOT, Paris, 91, rue Jouffroy.
 S. ROBERT (Joseph), Paris, 70, rue d'Assas.
 S. SOULIÉ, Cahors (Lot).
 S. TAVERNIER (de), Paris, 16, avenue Elisée-Reclus.
 S. THANNEUR, Paris, 70, boulevard Magenta.
 THIÉBAUT, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 WALLEY, Paris, 12, rue Antoine-Roucher.
 S. WIDMER (Edouard), Paris, 22, rue Desbordes-Val-
 more.

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ADAM (Paul-Emile), Thorigny-Lagny (Seine-et-
 Marne).
 ADLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
 ANDRIEU, Saint-Etienne (Loire).
 S. BOUTELOUP, Bordeaux (Gironde), 37, rue d'Arca-
 chon.
 S. BROSSARD, Nîmes (Gard), 1, boul. de la Répu-
 blique.
 CASALONGA, Corte (Corse).
 S. CAUDRELIER, Paris, 11, rue de Milan.
 S. CORDIER (Gabriel), Paris, 8, rue Georges-Berger.
 DAUDOUX, Villefranche (Aveyron).
 S. DUPONT, Paris, 119, boulevard Haussmann.
 DUTOIT, Paris, 51, quai d'Austerlitz.
 S. ESPIRAC, Tarbes (Htes-Pyrénées), 3, rue Lordat.
 S. FABRÈGUE, Saint-Rambert-l'Île-Barbe (Rhône).
 S. FAVIÈRES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
 FÉVRIER, Nevers (Nièvre).
 GAY, Prades (Pyrénées-Orientales).
 S. GÉRARD, Autun (Saône-et-Loire).
 GUIBERT, Paris, 15, rue Mansart.
 HAUSSER, Epinal (Vosges).
 HUMBERT (Adolphe), Toulouse (Haute-Garonne).
 JOUFFRAY, Cannes (Alpes-Maritimes).
 S. LARMINAT (de) (Jean), Paris, 38, avenue Bugeaud.
 LÉGER, Morlaix (Finistère).
 LEFEBVRE (Alexandre), Tunisie.
 S. LEFEBVRE (Charles), Paris, 96, rue de la Victoire.
 S. LE FOLCALVEZ, Saumur (Maine-et-Loire).
 S. LEFORT (Fernand), Limoges (Haute-Vienne), 62,
 avenue Baudin.
 S. LEFRANC, Béziers (Hérault), 13, rue de la Cita-
 delle.
 MARTIN, Niort (Deux-Sèvres).
 S. MASCART, Paris, 40, boulevard de Courcelles.
 MERCEROU-VICAT, Grenoble (Isère).
 MÉTOUR, Nîmes (Gard).
 S. MILLET, Annecy (Haute-Savoie), boulevard Saint-
 Bernard-de-Menthon.
 S. MOREAU, Paris, 25, rue Gay-Lussac.
 S. MUGNOT, Paris, 16, rue Parrot.
 NICOLLE, Lure (Haute-Saône).
 PERRET, Paris, 82, boulevard Saint-Germain.
 PICQUET, Brioude (Haute-Loire).
 RAUCOULES, Castres (Tarn).
 SENTOUX, Mirande (Gers).
 S. VACNEUX, Montbéliard (Doubs).
 VALLIER, Belley (Ain).
 S. VIVIER, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 S. WOLFF, Paris, 130, avenue Victor-Hugo.

MINES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. CHESNEAU, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
- S. DELAFOND, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
- DOUGADOS, Alais (Gard).
- S. FONTAINE, Paris, 54, avenue de Saxe.
- S. HENRIOT, Paris, 2, chaussée de la Muette.
- S. JACOB, Alger, 22, rue Constantine.
- S. KUSS, Paris, 15 bis, rue Théophile-Gautier.
- S. LALLEMAND, Paris, 58, boulevard Emile-Augier.
- S. LE CHATELIER, Paris, 75, rue Notre-Dame-des-Champs.
- S. LE CORNU, Paris, 3, rue Gay-Lussac.
- S. LODIN, Paris, 16, rue Desbordes-Valmore.
- S. POINCARÉ, Paris, 63, rue Claude-Bernard.
- SAUVAGE, Paris, 14, rue Eugène-Flachat.
- S. TAUZIN, Paris, 33, avenue Rapp.
- S. P. WALCKENAËR, Paris, 218, boulevard St-Germain.
- S. ZEILLER, Paris, 8, rue du Vieux-Colombier.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- ANGLÈS DAURIAC, Grenoble (Isère).
- AUBERT, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. BELLANGER, Alais (Gard).
- S. P. BELLOM, Paris, 6, rue Daubigny.
- S. BERNHEIM, Paris, 14, rue Rosa-Bonheur.
- BÈS DE BERC, Paris, 31, rue de Berlin.
- BOCHET, Paris, 57, rue de Boulainvilliers.
- BOËLL, Paris, 167, boulevard Malesherbes.
- BOUTIRON, Bordeaux (Gironde).
- S. CALTAUX, Toulouse (Haute-Garonne), 15, rue Raymond-IV.
- CHIPART, Saint-Etienne (Loire).
- S. COUSIN, Paris, 77, rue de Lille.
- DURAND DE GROSSOUVRE, Bourges (Cher).
- DUSSERT, Alger (Algérie).
- S. ELLIENNE, Paris, 148, boulevard du Montparnasse.
- FRIEDEL, Saint-Etienne (Loire).
- S. GENTY, Marseille (Bouches-du-Rhône), 61, rue Saint-Jacques.
- HUMBERT, Paris, 6, rue Daubigny.
- JOUGUET, Paris, 22, rue Pierre-Curie.
- LANTENOIS, Hanoï (Tonkin).
- LAUNAY (de), Paris, 31, rue de Bellechasse.
- S. LEBRETON, Paris, 21, rue Monsieur.
- LECLÈRE, Le Mans (Sarthe).
- S. LÈON, Arras (Pas-de-Calais).
- S. LEPRINCE-RINGUET, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 64, rue Charles-III.
- LIÉNARD, Paris, 16, rue Stanislas.
- MAISON, Paris, 68 bis, rue Joffroy.
- S. METTRIER, Douai (Nord), 21, rue Victor-Hugo.
- NADAL, Paris, 206, boulevard Raspail.
- S. NENTIEN, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 32 bis, rue Gloriette.
- S. PRIMAT, Saint-Etienne (Loire).

M.

- S. RUFFI DE PONTEVÈS (de), Saint-Cloud-Montretout (Seine-et-Oise), 6, rue du Commandant-Laireinty.
- SELIGMAN-LUI, Paris, 59, rue de Babylone.
- S. TAFFANEL, Lens (Pas-de-Calais), 16, place de la République.
- TERMIER, Paris, 164, rue de Vaugirard.
- S. WFISS, Paris, 78 bis, avenue Henri-Martin.

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES

MM.

- S. AUBRUN, 112, boulevard Raspail.
- S. BÉLUGOU, Alais (Gard).
- BERTHON, Tunis (Tunisie).
- BLANC, Constantine (Algérie).
- S. BREYNAERT, La Madeleine-lez-Lille (Nord), 241, boulevard Carnot.
- CHAPELON, Grenoble (Isère).
- CRUSSART, Saint-Etienne (Loire).
- DANLOS, Bordeaux (Gironde).
- S. DAUM, Douai (Nord), 14, boul. Delbecque.
- S. DEFLINE, Paris, 124, avenue Victor-Hugo.
- S. DOUAT, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- DUBOIS, Tours (Indre-et-Loire).
- DUVERDIER, Nouméa (Nouvelle-Calédonie).
- FORTIER, Constantine (Algérie).
- S. FRANTZEN, Saint-Etienne (Loire), 11 bis, rue d'Annonay.
- GOURGUECHON, Paris, 49, rue Claude-Lorrain.
- GRANDJEAN, Paris (Ecole des Mines).
- GUILLEAUME, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. LANGROGNE, Rodez (Aveyron).
- LAVASTE, Montpellier (Hérault).
- S. LAVILLE, Toulouse (Haute-Garonne), 23, boulevard d'Arcole.
- S. LÉVY, Saint-Etienne (Loire).
- S. LOCHARD, Paris, 23, rue de Rémusat.
- S. LOIRET, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 21, cours Sablon.
- MÉRIGEAULT, Saint-Etienne (Loire).
- MORETTE, Saint-Etienne (Loire).
- NIEWENGLOWSKI, Bordeaux (Gironde).
- S. PAINVIN, Saint-Etienne (Loire).
- PARENT, Arras (Pas-de-Calais).
- S. REMY, Arras (Pas-de-Calais).
- RIGAUDIAS, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- RODHAIN, Bordeaux (Gironde).
- S. SCHLUMBERGER, Paris, 7, rue Las-Cases.
- S. SIMON, Saint-Etienne (Loire).
- STOUVENOT, Nantes (Loire-Inférieure).
- THIBERGE, Caen (Calvados).
- VAUDEVILLE, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

§ 4. — ÉLÈVES-INGÉNIEURS

MM.

- AUDIBERT, Paris, 5, rue Le Goff.
- BERR, Paris, 3 bis, quai aux Fleurs.
- BOUVIER, Paris, 12, rue des Ursulines.
- COCHON, Paris, 10 bis, rue Vavin.
- DESPUJOLS, Paris, 9, rue Gay-Lussac.
- GALLIOT, 5, Paris, 4, rue Regnard.
- GANIÈRE, Paris, 60, boulevard Saint-Michel.
- GEORGES, 9, rue de la Grande-Chaumière.
- HENTSCHEL, 7, rue Thénard.
- S. LANCRENON, Paris, 15, rue du Montparnasse.
- LEHMANN, Paris, 10 bis, rue Vavin.
- LÉVY, Paris, 268, boulevard Raspail.

M.

LE SUEUR, Paris, 34, rue Monsieur-le-Prince.
 PERRIN, Paris, 16, rue des Patriarches.
 ROUBER, Paris, 12, rue des Ursulines.
 VAUCHERET, Paris, 8, rue Stanislas.
 WEILL, Paris, 22, rue Pierre-Curie.
 WALCKENABER, Paris, 28, boulevard St-Germain.

2° FONCTIONNAIRES EN CONGÉ
 HORS CADRES, DISPONIBILITÉ, etc.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

CARCANAGUES, Paris, 72, boul. Richard-Lenoir.
 S. HEURTEAU, Paris, 17, rue de Clichy.
 S. LÉVY (Léon), Paris, 2, rue Logelbach.
 S. PELLÉ, Paris, 48, rue de Grenelle.
 S. VILLAIN, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 57, rue Stanislas.
 VOISIN (Honoré), Firminy (Loire).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

S. ARON, Paris, 7, rue d'Edimbourg.
 S. BACHELLERY, Paris, 160, boul. Pereire.
 BAILLY, Nancy (Meurthe-et-Moselle), 11, rue de Rigny.
 BERNARD (Maurice), Paris, 7, rue de la Pompe.
 S. BILLY (de), Paris, 6, rue Rembrandt.
 BRISSE, Paris, 46, rue de Dunkerque.
 S. CHAMPY, Anzin (Nord).
 CHAPUY, Lisbonne (Portugal).
 S. COSTE, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).
 S. DUTILLEUL, Paris, 45, boulevard Beauséjour.
 S. FOCQUÉ, Paris, 17, avenue Bugeaud.
 GLASSER, Paris, 49, rue Copernic.
 S. HENRY-GRÉARD, Paris, 104, boulevard Saint-Germain.
 S. HERSCHER, Paris, 7, rue Legendre.
 S. HEURTEAU, Paris, 14, rue Pierre-Charron.
 JORDAN (Paul), Paris, 4, rue de Luynes.
 S. LAURENT, Paris, 19, rue de Bourgogne.
 S. LEBRUN, Paris, 4, rue de Commaille.
 S. LUUYT, Paris, 9, avenue de l'Opéra.
 MACAUX, Saint-Étienne (Loire).
 S. MAITRE, Forges de Morvillars (territoire de Bel-fort).
 S. MARCHAL, Paris, 59, rue de Provence.
 S. NANTEUIL DE LA NORVILLE (de), Paris, 10, rue de Las-Cases.
 S. NICOU, Paris, 17, boulevard Flandrin.
 S. POURCEL, Paris, 103, boulevard du Montparnasse.
 S. SIBGLER, Paris, 19, rue du Colisée.
 S. SOLENTE, Paris, 3 bis, rue Léo-Delibes.
 S. ULRICH, Paris, 28, rue d'Assas.
 VERLANT, Paris, 7 bis, rue Michel-Chasles.
 S. VICAIRE, Paris, 1, rue de l'Alboni.

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE
 OU DÉMISSIONNAIRES

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX

MM.

S. AIGUILLON, Paris, 71, faub. Saint-Honoré.
 S. BEAUCEY, Boulogne-sur-Seine (Seine), 3, avenue Victor-Hugo.
 S. CARNOT, Paris, 99, boulevard Raspail.
 S. DOUVILLÉ, Paris, 207, boul. Saint-Germain.
 FREYCINET (de), Paris, 123, rue de la Faisanderie.
 GÉNOUILLAC (de) DU VERDIER, Rouen (Seine-Inférieure), rue Pavée.
 GENREAU, Paris, 34, rue Georges-Sand.
 S. HATON DE LA GOUPILLIÈRE, Paris, 56, rue de Vaugirard.
 KELLER, Paris, 125, avenue des Champs-Élysées.
 LINDER, Paris, 38, rue du Luxembourg.
 S. NIVOIT, Paris, 4, rue de la Planche.
 ORSEL, Céréelles, par Rouzières (Indre-et-Loire).
 S. WICKERSHEIMER, Paris, 11, chaussée de la Muette.
 S. WORMS DE ROMILLY, Paris, 14, quai de Passy.

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

S. AMIOT, Paris, 4, rue Weber.
 S. BADOUREAU, Paris, 15, rue du Pré-aux-Clercs.
 BÈRE, Paris, 18, rue d'Armaillé.
 CHOSSON, Paris, 8, rue Margueritte.
 S. CLÉRAULT, Paris, 42, rue de Monceau.
 S. FÈVRE, Paris, 1, place Possoz.
 JORDAN, Paris, 48, rue de Varennes.
 S. LAURANS, Paris, 12, rue Théodule-Ribot.
 LEDOUX, Paris, 250, boul. Saint-Germain.
 MUSSY, Paris, 7, rue Théodore-de-Banville.
 NOBLEMAIRE, Paris, 58, rue de la Boétie.
 S. OLYR, Paris, 6, cité Malesherbes, 59, rue des Martyrs.
 S. OPPERMANN, Marseille (Bouches-du-Rhône), 2, rue Gustave-Ricard.
 S. P. SOUBEYRAN (de), Paris, 102, boulevard Pereire.
 VIERA, Toulouse (Haute-Garonne).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

CUVELETTE, Lens (Pas-de-Calais).
 S. DESCHAMPS, Paris, 1, rue du Charolais.
 S. JAPIOT, Paris, 31, avenue Ledru-Rollin.
 S. LÉAUTÉ, Paris, 20, boulevard de Courcelles.
 S. PELNARD, Paris, 114, boul. Raspail.
 S. RATEAU, Paris, 10 bis, avenue Elisée-Reclus.

Souscripteurs perpétuels décédés.

MM.

Brosselin, Inspecteur général des Ponts et Chaussées
 Rouville, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.
 Babinet, Ingénieur des Ponts et Chaussées.
 Rolland, Ingénieur en chef des Mines.

MODIFICATIONS

SURVENUES DANS LA LISTE DES INGÉNIEURS,
DU 1^{er} NOVEMBRE 1912 1^{er} FÉVRIER 1913.

PONTS ET CHAUSSÉES

Sont nommés Inspecteurs Généraux:

MM.

IMBERT, LIMASSET, WIDMER.

Sont nommés Ingénieurs en chef:

MM.

S. BERTRAND, S. BORY, S. CASTAING, S. GUYOT, S. HÉ-
GLY, S. MARGUERY, S. MAYER (E.), S. NINCK, S. OUR-
SON, POCARD DU COSQUER DE KERVILER, SARAZIN.

Sont nommés ingénieurs ordinaires:

MM.

CASSAGNE, GRAMAIN, VALETTE, DE WILLOT-BEAUCHEMIN.

ADHÉSIONS NOUVELLES A L'ASSOCIATION

PONTS ET CHAUSSÉES

MM.

CARFAUT, Ingénieur en chef.
ARBELOT, AUGÉ, Trouis, Ingénieurs ordinaires.

M.

BLONDEL, BONNEVAY, BOQUÉ, CHALON, CULMET, DENIS,
FÉLIX, GARBE, GEX, GRANDEAU, GRELOT, JACQUET, LAU-
NAY, LÉVY, NAUD, NICOLAS, OUTREY, POMMEREAU, RI-
DET, TERRISSE, WAHL, Elèves ingénieurs.

MINES

MM.

AUDIBERT, COCHON, DESPUJOLS, Elèves ingénieurs.

DÉCÈS

PONTS ET CHAUSSÉES

MM.

S. LOCHE, Inspecteur général.
S. JÉGOU D'HERBELINE, Ingénieur en chef.
S. DE MONTGOLFIER, Ingénieur en chef.

DEMISSIONS DE L'ASSOCIATION

PONTS ET CHAUSSÉES

MM.

DROUET, Inspecteur général.
FARGAUDIE, Inspecteur général.
D'OCAGNE, Ingénieur en chef.
FAVIERES, Ingénieur ordinaire.

III

COMPOSITION DU COMITÉ

élu le 18 Janvier 1913 et du Bureau élu le même jour

NOMS	GRADE	ADRESSE	SORTANT a la fin de
<i>Président</i>			
MM. :			
Résal	Insp. G. P. C.	6, rue de Furtenberg, Paris (VI ^e).	1915
<i>Vice-Président</i>			
Chesneau	Insp. G. M.	60, boulevard Saint-Michel, Paris (VI ^e).	1913
<i>Secrétaire</i>			
de Joly	Ing. C. P. C.	43, avenue du Trocadéro, Paris (XVI ^e).	1913
<i>Trésorier</i>			
Boutteville	Insp. G. P. C.	5 bis, place du Panthéon, Paris (V ^e).	1913
<i>Membres</i>			
Armand	Ing. C. P. C.	9, rue Grolée, Lyon.	1913
Bertrand	Ing. C. P. C.	Laon.	1913
Breynaert	Ing. O. M.	Lille.	1915
du Castel	Ing. O. P. C.	Dunkerque.	1915
Debès	Ing. O. P. C.	Orléans.	1914
Henry	d ^e	70, boulevard Saint-Germain, Paris (V ^e).	1914
Monestier	Ing. C. P. C.	37, rue de Berlin, Paris (VIII ^e).	1914
Painvin	Ing. O. M.	Saint-Etienne.	1914
Pendariès	Ing. C. P. C.	Toulouse.	1915
Sartiaux	Ing. C. P. C.	40, boulevard de Courcelles, Paris (XVII ^e).	1914
Schœndœrffer	Insp. G. P. C.	91, rue Denfert-Rochereau, Paris.	1914
Sigault	Ing. C. P. C.	Châlons-sur-Marne.	1915
Tartrat	Ing. O. P. C.	1, rue de Larocheffoucauld, Rouen.	1913
Terrisse	Elève I. P. C.	29, rue Truffaut, Paris (XVII ^e).	1915

M. Maillot, agent comptable, 70, rue du Cherche-Midi, Paris (VI^e).

IV

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES du COMITÉ et de L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

COMITÉ

Séance du 26 octobre 1912.

La séance est ouverte à 6 heures 1/2 sous la présidence de M. COLSON.

Présents : MM. BERTRAND, BOUTTEVILLE, CHESNEAU, DEBÈS, HECKER, HENRY, DE JOLY, MIGNER, TARTRAT.

Absents et excusés : MM. ARMAND, AUBIN, BUISSON, CLAYE, LEPRINCE-RINGLET, MONESTIER, PAINVIN, SARTIAUX.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître que, depuis la dernière réunion du Comité, il a été prié par divers membres du Conseil Général des Ponts et Chaussées d'exposer à M. le Ministre des Travaux publics les inconvénients que présente la nomination au grade d'Inspecteur Général d'Ingénieurs en Chef maintenus malgré cette promotion à la tête de Services départementaux. Une semblable combinaison est contraire au bon recrutement du Conseil Général des Ponts et Chaussées et aux intérêts du Corps; les inconvénients seraient encore aggravés si l'Ingénieur en Chef nommé Inspecteur Général dans ces conditions pouvait parvenir à la première classe sans quitter son poste.

M. le Président a fait la démarche qui lui était demandée et M. le Ministre l'a autorisé à faire connaître qu'aucune nomination d'Inspecteur Général conservant ses fonctions d'Ingénieur en Chef ne serait faite tant qu'il serait à la tête du Département des Travaux publics.

Le Comité, considérant que les nominations de l'espèce causent un préjudice à la fois moral et matériel aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

donne son entière approbation à la démarche faite par son Président et est heureux de la réponse que M. le Ministre lui permet de rendre publique.

M. MEUNIER, au nom d'un certain nombre de membres du Conseil Général des Ponts et Chaussées, appelle l'attention du Comité sur la fréquence des nominations au grade d'Inspecteur Général suivies de la mise à la retraite immédiate de leur bénéficiaire. La généralisation de cette procédure, autrefois très rare, a pour effet de faire disparaître les garanties dont les règlements ont entouré l'octroi de l'honorariat, qui exige l'intervention du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Le Comité, considérant que cette procédure pourrait conduire à attribuer le grade d'Inspecteur Général à des Ingénieurs en Chef qui n'en ont pas rempli les fonctions et n'ont pas été régulièrement proposés pour les remplir, qu'elle est de nature à faciliter l'intervention d'influences extérieures au détriment de la dignité des Corps des Ponts et Chaussées et des Mines, charge son Président d'appeler la bienveillante attention de M. le Ministre des Travaux publics sur les inconvénients signalés ci-dessus.

LE SECRÉTAIRE donne lecture d'une lettre par laquelle un Ingénieur ordinaire de 3^e classe du Cadre normal, se basant sur le nombre et l'ancienneté des Ingénieurs du Cadre spécial récemment promus à la 2^e classe, demande l'intervention du Comité pour que les Ingénieurs du Cadre normal ayant 4 ans de grade au 1^{er} janvier prochain soient également promus à la 2^e classe.

Le Comité, considérant que tous les Ingénieurs de 3^e classe inscrits au tableau d'avancement au début de 1912 ont été promus à la 2^e classe au mois de juillet dernier et rappelant qu'il a été saisi dans sa séance du 5 juillet 1911 d'observations d'Ingénieurs du Cadre spécial précisément inverses de celle qu'il a à examiner aujourd'hui, ne croit pas possible d'intervenir dans le sens qui lui est indiqué.

M. BOUTTEVILLE fait connaître qu'au moment où les abonnements collectifs vont être renouvelés, il a étudié en sa qualité de Trésorier les économies dont il serait possible de faire bénéficier l'Association. Il appelle en premier lieu l'attention sur les frais de poste et de mise sous bande dont le budget sera exonéré pour partie si les premiers de série consentent à recevoir directement les publications de l'éditeur.

Le Comité, se référant à sa délibération du 25 mars 1912, décide d'exonérer de toute surtaxe les premiers de série qui accepteraient la charge de la réception directe. L'attention des membres du P. C. M. sera appelée spécialement sur ce point au bulletin d'Octobre.

M. Boutteville signale en second lieu que les publications originaires d'un département ne sont astreintes qu'au paiement du 1/2 tarif postal lorsqu'elles circulent dans ce département et dans les départements limitrophes. L'économie d'affranchissements qui en résulte, notamment pour les

publications circulant dans les départements de Seine et de Seine-et-Oise, est intéressante à la fois pour l'Association et pour les Camarades, dont l'attention sera appelée spécialement sur ce point par le tableau collé sur l'enveloppe des publications auxquelles ils sont abonnés.

M. LE PRÉSIDENT rend compte des excellentes conditions dans lesquelles a eu lieu la tournée du P. C. M. en septembre, malgré les difficultés résultant de l'affluence des participants et des journées chargées que comportait le programme.

Les participants, appelés à voter, ont exprimé en grande majorité leur satisfaction et leur désir de visiter dans les tournées futures le plus de choses possible. Mais il faut reconnaître qu'à Toulon, notamment, et le premier jour à Nice, on n'a pu profiter que dans une mesure très restreinte de l'accueil préparé par quelques Camarades qui s'étaient dérangés pour le P. C. M.

Il sera intéressant à l'avenir de confier la direction de la tournée dans chacun des centres visités à un délégué unique de l'Association qui puisse parer aux retards et difficultés imprévus, quand on pourra trouver sur place quelqu'un qui accepte ce tracés.

M. MEUNIER fait connaître l'impossibilité où il va se trouver en raison de ses trop nombreuses occupations de continuer sa collaboration au Comité à partir du mois de Janvier prochain. Malgré l'insistance unanime des membres du Comité, M. Meunier maintient sa décision.

Il devra être remplacé aux prochaines élections par un nouveau membre qui sera élu pour deux ans.

Le Comité décide de se réunir à nouveau vers le milieu de Décembre avant un des dîners périodiques de l'Association.

La séance est levée à 7 heures et demie.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
C. COLSON.

Séance du 16 décembre 1912

La séance est ouverte à 6 heures 1/2 sous la présidence de M. COLSON.

Présents : MM. BOUTTEVILLE, CHESNEAU, DEBÈS, HECKER, HENRY, LEPRINCE-RINGIET, TARTRAT.

Absents et excusés : MM. ARMAND, AUBIN, BERTRAND, BUISSON, CLAVEL, DR. JOLY, MEUNIER, MONSIEUR, PAINVIN, SARTIAUX.

Le Comité procède à la nomination des membres de la Commission annuelle de vérification des Comptes. Sont désignés : MM. Meunier, Bertrand et Debès.

M. DEBÈS signale qu'il serait d'un grand intérêt pour la bonne marche des Services qu'une certaine liberté fût laissée aux Ingénieurs pour se procurer le personnel auxiliaire momentanément nécessaire au fonctionnement normal de leurs bureaux. En

cas de déficit dans ce personnel par suite de congé, de maladie, ou lorsqu'une importante somme de travail doit être rapidement fournie, il arrive fréquemment que le service est désorganisé, impossible même à assurer, l'effectif des bureaux étant réduit à sa plus simple expression. Il faudrait que les Ingénieurs fussent autorisés, sous leur responsabilité, soit à remplacer provisoirement les manquants par du personnel auxiliaire, soit à faire fournir au personnel restant des heures supplémentaires, non fictives, de manière à assurer le service, et cela sans aucune autorisation spéciale de l'Administration Supérieure.

Dans l'état actuel, aucune dépense de cette nature, si minime soit-elle, ne peut être engagée sans l'assentiment de l'Administration et les autorisations, d'ailleurs rares, n'arrivent pas toujours en temps utile.

Il paraît anormal que les Ingénieurs en Chef, qui sont des fonctionnaires d'ordre élevé et dont la moralité ne saurait être suspectée, qui dépensent pour ainsi dire sans contrôle des sommes souvent énormes, soient obligés de solliciter des autorisations de cette nature pour dépenser utilement quelques dizaines ou centaines de francs. Dans les Services de travaux, ils ont toute latitude pour embaucher les surveillants et ouvriers en régie qui leur sont nécessaires, mais ils sont incapables de faire effectuer dans leurs bureaux les écritures et dessins indispensables eux-mêmes à ces travaux.

Il faudrait qu'à ce point de vue l'Administration fût industrialisée et décentralisée.

Tous les membres présents s'associent à cette motion.

M. TARTRAT fait remarquer qu'elle est d'autant plus opportune pour les Services techniques que le recrutement du personnel des bureaux devient de plus en plus difficile. On ne trouve plus guère de Chefs de bureau sérieux, parce qu'ils ne touchent aucune indemnité; dans ces conditions, les bureaux techniques sont garnis de jeunes agents. Conducteurs et Commis, qui n'y sont que de passage. Dans ces Services, les vides dans le personnel sont particulièrement dommageables.

M. CHESNEAU, tout en s'associant au vœu présenté, indique que le contrôle de l'Administration Supérieure n'a pour but que d'éviter tout abus.

M. LE PRÉSIDENT pense qu'il ne serait pas impossible de trouver une formule permettant de laisser aux Ingénieurs plus de liberté qu'ils n'en ont actuellement, tout en s'opposant aux abus.

M. BOUTTEVILLE croit qu'il serait suffisant dans ce but de faire décider par l'Administration que les Ingénieurs en Chef devraient rendre compte annuellement des dépenses engagées pour compléter momentanément le personnel des bureaux.

M. LEPRINCE-RINGUET fait remarquer que, dans les Services des Ponts et Chaussées, les dépenses pourraient être facilement supportées par les crédits des travaux neufs ou d'entretien, mais qu'il n'en est pas de même dans les Services des Mines,

qui n'ont pas de travaux. Il demande donc que cette question soit étudiée.

M. LE PRÉSIDENT, constatant que certains points de la question ont besoin d'être approfondis, charge M. Debès de présenter un rapport qui pourrait être soumis à la Commission de simplification administrative.

Le Comité décide de se réunir à nouveau le samedi 18 Janvier, avant l'Assemblée générale de l'Association, fixée comme d'habitude à la veille de l'Assemblée de la Société Amicale de Secours des anciens Elèves de l'Ecole Polytechnique.

La séance est levée à 7 heures 1/2.

Pour le Secrétaire,
DEBÈS.

Le Président,
C. COLSON.

1^{re} Séance du 18 janvier 1913.

La séance est ouverte à 10 heures du matin sous la présidence de M. COLSON.

Présents : MM. AUBIN, BOUTTEVILLE, CHESNEAU, DEBÈS, HENRY, DE JOLY, LEPRINCE-RINGUET, MEUNIER.

Absents et excusés : MM. ARMAND, BERTRAND, BUISSON, CLAVEL, MONESTIER, PAINVIN, SARTIAUX, TARTRAT.

Le Comité prend connaissance des comptes qui ont été établis par le Trésorier en vue de l'Assemblée générale. Il approuve en principe l'établissement d'une instruction destinée à préciser les conditions dans lesquelles la Comptabilité de l'Association devra être tenue par l'Agent-Comptable et contrôlée par le Trésorier, auquel est réservée la gestion du compte de l'Association en banque.

Il vote une gratification de 250 francs à M. Maillet, agent-comptable de l'Association, pour ses bons services en 1912.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître au Comité qu'il a reçu de M. DEBÈS, avec le rapport qui lui avait été demandé à la séance du 10 décembre 1912 sur la question du personnel des bureaux des Ingénieurs, diverses observations écrites concernant les frais de contrôle des distributions d'énergie électrique et les frais de bureau et d'impression alloués aux Ingénieurs en Chef; une lettre de M. LEPRINCE-RINGUET relative aux conditions dans lesquelles sont instruites les demandes et propositions des Ingénieurs concernant le personnel est jointe à ces observations.

M. le Président ajoute que certaines des simplifications indiquées paraissent pouvoir être demandées par l'Association : l'Administration pourrait laisser aux Ingénieurs plus de latitude pour l'emploi des sommes qui leur sont allouées pour frais de bureau, pourvu qu'il n'en résulte pas de dépense supplémentaire; il serait également nécessaire de leur permettre d'assurer avec des auxiliaires le service de leurs bureaux, quand un emploi est inoccupé faute de personnel disponible dans le cadre régulier. Mais il est préférable de laisser au

Comité, qui va être réorganisé à la suite de l'Assemblée générale de 1913, le soin d'examiner les questions soulevées. M. Leprince-Ringuet, qui va quitter le Comité, pourra, s'il le désire, être entendu par le Comité reconstitué sur la question qu'il a envisagée.

Le Comité se range à cette manière de voir.

Le Secrétaire donne connaissance d'une lettre émanant d'un Camarade qui déplore l'obligation faite aux Ingénieurs d'instruire officiellement des faits dénoncés aux autorités par des lettres anonymes et concernant les agents placés sous leurs ordres. Cette obligation lui paraît contraire à la dignité des Chefs de l'agent incriminé, qui l'est souvent lâchement et par basse vengeance.

Le Comité estime unanimement que le meilleur moyen de rendre inoffensives les lettres anonymes est de ne pas tenir secrètes les accusations qu'elles formulent et qui s'évanouissent généralement dès qu'on les contrôle. Les seules lettres anonymes vraiment dangereuses sont celles dont le caractère calomnieux n'a pas été établi. Il est donc préférable que les Ingénieurs soient chargés de procéder à une enquête sur les faits reprochés anonymement à leurs subordonnés : il leur appartient d'ailleurs d'agir avec le tact et la discrétion désirables.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance de la substance des observations qu'il présentera à l'Assemblée générale sur l'activité de l'Association pendant l'année 1912. Il énumérera les principales affaires traitées par le Comité qui n'ont pas encore reçu de solution définitive. Telles sont celles concernant la situation du personnel de l'hydraulique agricole et celles relatives aux allocations de service des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Ingénieurs des Mines. Il appartiendra au Comité de les poursuivre après sa reconstitution.

Le Président demande au Comité s'il ne conviendrait pas d'y joindre des observations qui lui ont été faites par plusieurs Camarades, et notamment par M. Etève, sur la question du recrutement des Ingénieurs par le rang. Les Ingénieurs et les Conducteurs paraissent d'accord pour reconnaître que d'excellents Conducteurs, très dignes du grade d'Ingénieur, et occupant des emplois très importants, répugnent à se présenter à l'examen professionnel parce qu'ils se trouveraient dans une situation d'infériorité vis-à-vis des agents pourvus de Services secondaires et disposant de beaucoup de temps pour se préparer. Certains préconisent un retour au régime des « faisant fonctions »; d'autres demandent qu'une place plus grande soit faite au choix. Beaucoup pensent que la solution consisterait à n'autoriser à se présenter à l'examen professionnel que des Conducteurs et Sous-Ingénieurs portés au préalable sur une liste arrêtée par le Conseil, de manière à écarter ceux qui n'ont pas des services antérieurs assez sérieux. Sans doute la loi ne prévoit explicitement une pareille liste que pour le concours d'admission à l'Ecole des Ponts, mais il n'en résulte nullement que le décret réglementaire ne puisse pas l'établir pour

l'examen professionnel. Pour l'admission à l'Ecole, la loi prévoyant un concours, il n'eût pas été possible d'écarter les agents ayant de mauvais services antérieurs, si elle ne l'avait stipulé. Pour l'examen professionnel, la loi ayant prévu que ses résultats se combinaient avec l'appréciation des services rendus, rien n'empêche d'inscrire dans le règlement une disposition prévoyant une première élimination basée sur l'examen des dossiers avant l'examen professionnel.

M. MATHIER appuie de son témoignage les renseignements qui ont été fournis à M. COLSON au sujet de l'abstention d'excellents Conducteurs résultant des conditions actuelles de l'examen professionnel.

Le Comité reconnaît unanimement l'utilité de mettre à l'étude la question importante et délicate des modifications à apporter aux textes réglementaires en vigueur.

Le Comité procède à un échange de vues sur les tournées à organiser en 1913. Il semble que la tournée de printemps, qui concide ordinairement avec un banquet ministériel, puisse avoir pour but, soit les travaux neufs exécutés aux environs de Paris sur le réseau d'Etat, soit une usine électrique telles que celle de Saint-Denis ou celles en construction par les soins de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité. La tournée d'été pourrait être consacrée aux chemins de fer Transpyrénéens.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Le Secrétaire,
G. DE JOLY.

Le Président,
C. COLSON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 18 Janvier 1913.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4 sous la présidence de M. COLSON.

M. BOUTEVILLE, Trésorier de l'Association, donne lecture du rapport ci-après sur la situation financière :

« Mes Chers Camarades,

« Conformément à l'article 13 de nos Statuts, je viens soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale 1911-1912 qui comprend la période écoulée du 1^{er} Novembre 1911 au 31 Octobre 1912.

« Le nombre des adhérents au 1^{er} Novembre 1911 « était de..... 746
« Il s'est augmenté de (membres nouveaux) 39

« Total..... 785

« dont à déduire : membres décédés « pendant l'année 8

« Nombre total des adhérents au « 1^{er} novembre 1912 777

« Ce total se répartit comme suit :	
« Souscripteurs perpétuels.....	45
« Souscripteurs ordinaires.....	762
	<hr/>
« Total égal	777

I. — Recettes.

« 1° Cotisations annuelles.	
« 339 cotisations à 15 fr. Fr.	5.085
« 387 cotisations à 10 fr.....	3.870
« 29 cotisations à 5 fr.....	145
	<hr/>
« 755 (a) Fr.	9.100
1 cotisation s'appliquant à	
1912-1913 payée d'avance.....	10
	<hr/>
Total..... Fr.	9.110 »
« 2° Intérêts des fonds en dépôt et des	
« valeurs en portefeuille.....	982 85
« 3° Recettes diverses.....	4 20
	<hr/>
« Total..... Fr.	10.097 05

II. — Dépenses

« 1° Frais généraux d'administration.....	Fr. 1.449 40
« 2° Tournées (excédant des dépenses sur les recettes)	1.899 10
« 3° Réception d'Ingénieurs étrangers.....	150 40
« 4° Dîners périodiques (excédant des dépenses sur les recettes).....	1.338 15
« 5° Publications de l'Association	680 80
« 6° Abonnements collectifs (excédant des dépenses sur les recettes).....	1.432 25
« 7° Dépenses diverses....	13 20
« 8° Souscriptions diverses	300 50
	<hr/>
	7.263 80

« Excédent des recettes sur les dépenses Fr. 2.833 25
 « à verser conformément aux statuts, au fonds de réserve.

« Les recettes accusent, par rapport aux chiffres de l'an dernier, une majoration de 375 fr. 95 provenant pour 335 francs de l'accroissement du nombre des adhérents à notre Association et pour le reste de l'augmentation progressive de nos revenus.

« Les dépenses accusent un accroissement de 1.260 fr. 55 provenant principalement des dépenses de tournées et de dîners périodiques.

« L'excursion organisée cet été sur le littoral méditerranéen a très brillamment réussi, mais a entraîné des dépenses supérieures de quelques centaines de francs à celles des années antérieures.

(a) Sept membres, dont cinq résidant à l'Étranger, n'ont pas encore versé leur cotisation de l'année 1911-

« La réduction des cotisations demandées aux Ingénieurs ordinaires et aux Elèves-Ingénieurs qui ont assisté au banquet ministériel s'est repercutée par une certaine majoration des dépenses, que justifie pleinement le succès de cette réunion.

« Enfin nous avons pu, événement trop rare, inscrire au compte : « Réception d'Ingénieurs étrangers » une dépense occasionnée par le déjeuner offert à Philadelphie aux Ingénieurs américains par les délégués de l'Association au Congrès de Navigation. Cette réunion a été très cordiale et a contribué à resserrer les liens qui nous unissent au Corps des Ingénieurs des Etats-Unis, à la tête duquel se trouve placé notre contemporain, l'aimable Général Bixby, ancien Elève-externe de l'École des Ponts et Chaussées.

CAPITAL SOCIAL.

I. — Fonds social.

« Le fonds social constitué par l'accumulation des cotisations des souscripteurs perpétuels s'élevait, au 1^{er} Novembre 1911 à Fr. 5.000 »
 « Il s'est augmenté, pendant l'année 1911-1912, des versements effectués par deux souscripteurs qui se sont libérés totalement et un souscripteur qui se libère par annuités, soit.....Fr. 700 »
 « Il est au 1^{er} novembre 1912 de.. Fr. 5.700 »

II. — Fonds de réserve.

« Le fonds de réserve auquel sont versés les excédents annuels des recettes courantes sur les dépenses, s'élevait au 1^{er} novembre 1911, à..... Fr. 25.372 65
 « Il s'est augmenté, pendant l'année 1911-1912, de l'excédent des recettes de cette année, soit..... 2.833 25
 « Il est donc au 1^{er} novembre 1912 de 28.205 90

EMPLOI DU CAPITAL SOCIAL

« L'ensemble du fonds social et du fonds de réserve est donc de 5.700 fr. + 28.205 fr. 90 = 33.905 fr. 90.

« Il a été employé conformément aux statuts en valeur mobilières garanties par l'Etat, ou en obligations du Crédit Foncier. Les valeurs achetées les années précédentes sont les suivantes, rectifications faites des chiffres portés au précédent bilan, qui, pour deux de ces valeurs, ne comptaient pas tous les frais d'achat :

	Prix d'achat (frais compris)
120 fr. de rentes françaises 3 %....	Fr. 3.980 15
17 obligations Ouest 2 1/2 %.....	6.663 20
6 obligations Orléans 2 1/2 %.....	2.544 05
22 obligations Bourbonnais 3 %.....	9.651 »
10 obligations communales 1891.....	3.995 95
9 obligations de la Cie des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan	3.629 25

« Il restait donc disponible à la fin de l'année
« 1911-1912, une somme de 33.905 90 — 30.463 60
« = 3.442 30 que le Conseil d'Administration a cru
« devoir, en raison de leur cours très avantageux,
« employer à l'achat de 10 obligations 3 1/2 % du
« chemin de fer Franco-Ethiopien de Djibouti à
« Addis-Abeba, lesquelles sont garanties sans limi-
« tation de durée par le Gouvernement Français et
« donnent néanmoins un revenu beaucoup plus
« élevé que les valeurs similaires.

« Le coût d'achat de ces 10 obligations a été de
« 3.587 fr. 30 (frais compris) dépassant de 145 fr.
« les disponibilités.

« Ce dépassement sera prélevé sur la somme à
« verser l'an prochain au fonds de réserve.

« Tel est le résumé des comptes que le Conseil
« d'Administration a l'honneur de soumettre à
« votre approbation. »

M. MEUNIER donne ensuite lecture du rapport ci-
après relatif à la vérification dont les comptes ont
été l'objet de la part d'une Commission composée
de MM. Meunier, Bertrand et Debès :

« La Commission de vérification des Comptes a
« pris connaissance de la Comptabilité de l'agent-
« comptable et de celle du Trésorier. Elle a pro-
« cédé par épreuves à la vérification et constaté la
« concordance entre les écritures tenues et les pié-
« ces élémentaires produites. Se référant aux
« avantages des modifications proposées l'année
« dernière par le Trésorier, la Commission pro-
« pose à l'Assemblée l'approbation des Comptes
« qui lui sont soumis. »

L'Assemblée vote à l'unanimité l'approbation des
Comptes du dernier exercice.

M. LE PRÉSIDENT rappelle les principaux faits
qui ont marqué le cours de l'année 1912 pour le
P. C. M.

Les tournées annuelles, le dîner offert suivant
l'usage au Ministre des Travaux Publics ont réuni
un grand nombre de Camarades et ont laissé
une impression favorable à ceux qui y ont parti-
cipé.

Le Comité s'est appliqué assidument à lutter contre
la crise du personnel. Il a obtenu une augmen-
tation du nombre des Ingénieurs pris à l'Ecole Poly-
technique, qui est le régulateur du recrutement
du Corps des Ponts et Chaussées puisque la pro-
portion numérique des divers éléments est fixée
par la loi. La pénurie du personnel Conducteur l'a
également préoccupé. Il sera probablement impos-
sible de mettre terme à la crise sans augmentation
des crédits budgétaires. Sans doute, on peut dans
une certaine mesure compenser les augmentations
de traitement par des réductions d'emploi. Mais il
vient un moment où les Services ne sont plus assu-
rés et en tout cas, plus ils sont chargés, plus il est
nécessaire de rémunérer convenablement des agents
qui ont moins de liberté. En présence de la hausse
générale des prix et surtout des salaires, l'Etat ne
pourra assurer le recrutement de ses agents qu'en
se soumettant aux conditions du Marché général

et en se résignant à suivre la hausse par un ac-
croissement convenable des traitements.

En ce qui concerne les Ingénieurs, le recrute-
ment par l'Ecole Polytechnique ne fera jamais dé-
faut; mais ce sont les départs qui se multiplient à
mesure que l'écart s'accroît entre les traitements
offerts par l'industrie d'un côté, par l'Etat de l'autre,
alors surtout que l'Etat laisse de moins en moins
à ses ingénieurs le temps de se livrer aux études
d'ordre scientifique qui retiendraient une partie
d'entre eux.

En ce qui concerne le recrutement parmi les Con-
ducteurs, des voix très autorisées, et un Camarade
particulièrement qualifié pour donner un avis sur
la préparation aux concours et examens, ont si-
gnalé le fait que des Conducteurs ayant fait la
preuve de capacités remarquables sur les chantiers
hésitent à se présenter à l'examen professionnel.
Les modifications nécessaires pour remédier à ce
mal devront être examinées par le nouveau Comité
qui va être constitué.

Ce qui rend la question des traitements si diffi-
cile à résoudre tant que l'Administration n'aura pas
demandé au Parlement et obtenu une augmentation
de crédits, c'est qu'il faudrait augmenter la rémuné-
ration de la plupart des services, car les intérêts
les plus respectables se disputent une même somme
réputée inextensible.

Les seules ressources dont on dispose sont celles
qui proviennent des suppressions d'emploi, aux-
quelles les intérêts locaux s'opposent précisément
dans les plus petits arrondissements, et du départ
des ingénieurs auxquels la totalité d'émoluments ex-
ceptionnels avait été maintenue sans retenue à titre
personnel. Dans ces conditions on a pu obtenir la
réduction de 50 à 40 % des prélèvements pratiqués
sur les indemnités départementales, communales,
etc... Il faudrait les ramener à 33 %. Mais il fal-
lait bien accorder les allocations spéciales prévues
par les textes réglementaires pour les Services im-
portants qui sont la force et l'honneur du Corps.
On les avait instituées d'abord pour les Ingénieurs
des ports de mer et des grands Services de naviga-
tion. Il a fallu les étendre à certains Services de
contrôle qui exigent de grandes qualités d'esprit et
deviennent de plus en plus assujettissants. Puis
l'Administration a cru devoir les appliquer à cer-
tains postes impliquant la résidence dans des locali-
tés déshéritées qu'il devenait difficile de pourvoir.
Il a fallu aussi améliorer un peu la situation des
Inspecteurs généraux de 2^e classe, si insuffisante
que venir au Conseil Général constitue un gros sa-
crifice pécuniaire pour les Ingénieurs en Chef les
plus qualifiés. Enfin la rémunération des Elèves-
Ingénieurs devient tout à fait insuffisante eu égard
à l'âge jusqu'auquel ils restent à l'Ecole. Comment
concilier tous ces besoins sans augmentation de
crédits?

La situation budgétaire du personnel des Mines
est encore plus difficile que celle du personnel des
Ponts et Chaussées, parce que, dans les Mines, la
libération progressive des sommes consacrées aux
indemnités personnelles de compensation intervient
très peu.

Le Comité du P. C. M. n'a pas négligé les questions relatives aux émoluments accessoires des Ingénieurs.

On obtiendra une satisfaction progressive pour les frais de contrôle des distributions d'énergie électrique. L'Administration a promis que la totalité des plus-values résultant du développement des distributions serait affectée à l'amélioration des émoluments des services extérieurs. Pour remédier aux inconvénients du calcul des émoluments d'après les recettes de la pénultième année, on a déjà recouru à une demande de crédit supplémentaire basée sur les plus-values constatées dans la dernière année ; mais il faudrait aller plus loin et obtenir de l'Administration des Finances que les crédits affectés au paiement des frais de contrôle pendant un exercice soient établis en tenant compte du rendement futur des perceptions, lequel peut être rigoureusement calculé pour l'exercice considéré.

M. le Président a le regret de déclarer qu'il n'a pu obtenir gain de cause au Conseil d'État sur la question des allocations pour frais de contrôle des Services publics d'automobiles. Le Conseil n'a pas cru pouvoir les admettre sans aller contre la volonté du législateur qui a désiré aussi peu de contrôle que possible pour ces Services. Le seul contrôle nécessaire lui a paru rentrer dans la surveillance de la circulation, qui fut partie des attributions normales des Ingénieurs.

A côté des émoluments, les distinctions honorifiques constituent un moyen efficace de récompenser les fonctionnaires. Un succès complet a couronné les démarches entreprises pour augmenter le nombre des décorations affectées au Département des Travaux publics. Déjà insuffisant en raison de l'accroissement constant des parties prenantes en dehors de l'Administration (électriciens, aviateurs, etc...), ce nombre était menacé de réduction par un projet de loi dont les termes avaient été modifiés par la Chambre, d'accord avec le Ministre de la Justice, sans que le Ministre des Travaux publics eût été entendu. La question a heureusement pu être reprise par nous au Sénat et, grâce à l'intervention énergique de M. Jean Dupuy, la loi définitivement votée a abouti à une augmentation notable du contingent des Travaux publics, augmentation dont les Ingénieurs de l'État ne profiteront pas seuls, puisque des besoins extérieurs l'ont mollie en partie, mais dont des promotions récentes ont montré les heureux effets pour eux.

L'attention du Comité a été spécialement appelée sur le service hydraulique où le personnel fait défaut, par suite de la réduction du nombre des agents payés par le Ministère de l'Agriculture à laquelle les diminutions du personnel non spécialisé ne permettent pas de suppléer. Des menaces continuelles de désorganisation viennent d'ailleurs troubler la gestion de ce Service par le Corps des Ponts et Chaussées, qui est cependant seul en état d'y pourvoir, puisque seul il possède sur tout le territoire des agents compétents au point de vue technique aussi bien qu'au point de vue admini-

stratif. Le Président du Comité a obtenu audience du Ministre de l'Agriculture, a appelé l'attention de ce dernier sur la crise du personnel de l'hydraulique agricole et lui a demandé de prendre connaissance à ce point de vue des rapports de ses propres Inspecteurs généraux. Le Ministre l'a bien accueilli et lui a promis de le convoquer à nouveau après avoir étudié la question. N'ayant pas reçu cette convocation, votre Président eût sollicité une nouvelle audience, si les événements politiques des dernières semaines ne lui avaient paru rendre vaine toute tentative dans ce sens. Il appartiendra au nouveau Comité du P. C. M. de suivre l'affaire auprès d'un nouveau Ministre de l'Agriculture.

Le Président constate en terminant la prospérité financière de l'Association. Le Comité a suivi les indications qui lui avaient été données par l'Assemblée Générale de 1912 en mettant à la charge du P. C. M. une part plus importante des dépenses des services généraux au lieu de proposer une réduction du montant des cotisations annuelles.

Il rappelle pourquoi, pendant les premières années de l'existence du P. C. M., les Comités successifs ont eu le souci de constituer une réserve à l'Association. La création du P. C. M. a suivi la campagne à laquelle il a fallu procéder en 1896 pour sauver l'existence même du Corps des Ponts et Chaussées, menacée à cette époque par une proposition de déclassement des routes nationales, votée par la Chambre des Députés et appuyée par le Gouvernement. Cette proposition, qui eût fait disparaître le Service ordinaire, base de notre organisation, était plus difficile à combattre à une époque où l'automobilisme n'avait pas rendu sensible pour tous le caractère national gardé par la circulation des grandes routes.

Le Président sortant du P. C. M. est le seul membre en activité du petit Comité qui se forma alors, sans qu'il ait été possible d'appeler les Camarades à en désigner les membres, pour obtenir du Sénat le rejet de la proposition. C'est pourquoi il croit devoir rappeler l'effort fait alors par MM. Duvergier, Brosselin, Étienne, aujourd'hui morts, MM. Lax et d'Ussel retraités, et M. Louis Le Châtelier passé dans l'industrie. Il fallut faire appel au concours pécuniaire et au dévouement des Camarades pour constituer un petit trésor de guerre permettant les publications nécessaires et mener la campagne qui aboutit à la victoire complète remportée au Sénat.

M. le Président se fait un devoir de rappeler qu'à cette époque grave, M. Maillot, aujourd'hui Agent Comptable du P. C. M., assura tout le service de correspondance du Comité de défense: il risquait alors sa situation, par dévouement au Corps des Ponts et Chaussées, sans pouvoir espérer aucun bénéfice personnel. Il a depuis lors assuré avec un zèle constant les services du cercle, puis de l'Association fondés pour remplacer par un organe permanent d'entente l'organisation de fortune créée en 1896. Aussi l'Association tout entière se réjouira d'apprendre que les longs services de M. Maillot à la Commission militaire de la Navigation et des Mines viennent d'être reconnus par la Croix de

la Légion d'Honneur, qui lui a été conférée sur la proposition du Ministre de la Guerre, et l'Assemblée sera heureuse de s'associer aux félicitations que le Comité a adressées à M. Maillot (*Assentiment général*).

Aujourd'hui le P. C. M. n'a plus à craindre des besoins subits et, s'il s'en présentait, la réserve requise suffirait à y faire face. Il n'est plus besoin de thésauriser. L'essentiel est aujourd'hui d'assurer l'avenir de l'Association et dans ce but d'augmenter le nombre de souscripteurs perpétuels. L'Assemblée générale de 1912 s'est dans cet ordre d'idées montrée favorable à la réduction du versement de 300 fr. par lequel les cotisations annuelles peuvent être réduites. Le Comité, dans sa deuxième séance du samedi 20 janvier 1912, a décidé de proposer à l'Assemblée générale de 1913 la réduction du versement à 200 francs. La publicité donnée à cette délibération par le Bulletin de l'Association paru en Février 1912 suffit pour satisfaire aux exigences de l'article 29 des statuts relatif aux modifications de ces derniers. Aussi, M. le Président croit-il de voir mettre aux voix le texte suivant qui serait substitué à l'article 16 des statuts :

« Cette cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de deux cents francs.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Il est entendu que la somme de deux cents francs pourra être payée soit en une seule fois, soit en quatre versements successifs de cinquante francs effectués au début de quatre années consécutives. L'article 16 du Règlement intérieur sera modifié en conséquence.

Le Président expose à la suite du vote que les rachats de cotisation en cours par voie d'acomptes seront arrêtés après un versement total de 200 francs. Les versements de 300 francs doré et déjà achevés resteront acquis à l'Association.

M. le Président demande si quelque membre de l'Assemblée désire la parole au sujet des observations qu'il veut d'exposer ou pour présenter quelque proposition.

Personne ne demande la parole.

M. le Président prie les Camarades qui auraient à faire des suggestions pour les tournées que le Comité nouveau veut organiser en 1913 de les adresser à M. Henry, qui a organisé avec tant de succès et de dévouement les tournées de 1912. On a pensé que la grande tournée de Septembre pourrait avoir pour but la visite des travaux des chemins de fer Transpyréniens et des installations électriques de la région.

Le Président fait connaître les résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du Comité :

Nombre de votants : 329. — Bulletins nuls : 14

Suffrages exprimés 315,

Ont obtenu :

MM. BREYNAERT	814	voix
DU CASTEL	314	—
PENDARIÈS	300	—
RÉSAL	313	—
SCHOENDOERFFER	314	—
SIGAUT	313	—
TERRISSE	314	—
Divers	8	—

En conséquence le Président proclame élus MM. BREYNAERT, DU CASTEL, PENDARIÈS, RÉSAL, SIGAUT, TERRISSE, membres du Comité pour trois ans et M. SCHOENDOERFFER pour deux ans.

La séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire,
G. DE JOY.

Le Président,
C. COLSON.

COMITÉ

2^e Séance du 18 Janvier 1913.

Le Comité completé par les élections s'est tenu à l'issue de l'Assemblée générale à 3 heures 1/4.

Présents : MM. BERTRAND, BOUTTEVILLE, BREYNAERT, DU CASTEL, CHESNEAU, DEBÈS, HENRY, DE JOY, PENDARIÈS, RÉSAL, SIGAUT, TARRAL, TERRISSE.

Absents et excuses : MM. ARMAND, MONESTIER, PAUVIN, SARTIAUX, SCHOENDOERFFER.

Le Comité procède au renouvellement de son bureau.

M. RÉSAL est élu Président à l'unanimité.

Sont réélus :

MM. CHESNEAU, Vice-Président,
BOUTTEVILLE, Trésorier,
DE JOY, Secrétaire.

M. le PRÉSIDENT remercie les membres du Comité de leur témoignage de confiance. Il se fait l'interprète du souvenir reconnaissant que les membres anciens et nouveaux du Comité conservent du passage de M. Colson à la tête de l'Association.

Le Secrétaire rappelle l'échange de vues auquel le Comité a procédé avant l'Assemblée générale, au sujet des tournées de l'Association en 1913. Il est convenu que M. Henry procédera sans plus attendre à l'étude des conditions dans lesquelles pourra avoir lieu la tournée de printemps, réserve faite de la date exacte de cette dernière, subordonnée à celle d'un dîner à offrir au Ministre des Travaux publics. La tournée d'été qui serait consacrée aux chemins de fer Transpyréniens pourait avoir lieu soit dans la 2^e quinzaine de Juillet, soit entre le 25 Août et le 10 Septembre aussitôt après la fin des sessions des Conseils généraux restés fidèles à leur ancienne date de réunion.

Le Trésorier et le Secrétaire font connaître

que M. Maillot demande au Comité de le remplacer dans les fonctions d'agent-comptable que sa santé ne lui permet plus de remplir à son gré. M. Maillot conservera d'ailleurs ses fonctions aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour mettre son successeur complètement au courant de sa tâche.

Le Comité, tout en regrettant la détermination de M. Maillot, au dévouement et aux services duquel l'Assemblée générale vient encore de rendre hommage, ne peut que s'incliner devant les motifs qu'il invoque. Il charge les membres de son bureau d'étudier les questions que soulève le remplacement de M. Maillot.

LE TRÉSORIER annonce qu'il soumettra à l'approbation du Comité dans une prochaine séance une Instruction précisant les conditions dans lesquelles devra être tenue à l'avenir la Comptabilité de l'Association.

M. LE PRÉSIDENT reprenant les dernières paroles de M. Corson à l'Assemblée générale rappelle aux membres présents du Comité la convenance de mettre à l'étude la question du recrutement des Ingénieurs sortis du rang. Il exprime le désir que les propositions à soumettre au Comité à ce sujet revêtent une forme précise et écrite. Elles pourraient d'ailleurs mettre en cause non seulement le texte de l'arrêté ministériel, mais celui du décret et même de la loi en vigueur s'il est nécessaire.

MM. PENDARIÈS et SIGAULT font connaître la situation de la question de l'Hydraulique agricole dans les régions respectives auxquelles ils sont attachés. Un succès local a été obtenu dans le département de la Haute-Garonne où deux emplois de Conducteur spécialisé viennent d'être créés à

la suite d'une motion du Conseil général (1) protestant contre la réduction systématique des cadres du personnel de l'hydraulique agricole et réclamant la réorganisation de ce dernier.

Le Comité décide de se réunir en principe une fois par mois, le mardi, à 2 heures, à l'École des Ponts et Chaussées.

La prochaine séance est fixée au mardi 11 février.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
G DE JOLY.

Le Président,
J. RÉSAÏL.

(1) « Le Conseil général de la Haute-Garonne, ému des « réductions excessives et systématiques que depuis « quelques années les Administrations Centrales des « Travaux Publics et de l'Hydraulique agricole ne cessent d'apporter d'office au personnel chargé dans le « département des Services, de plus en plus vastes « et complexes, confiés à l'Administration des Ponts et « Chaussées,

« Considérant que ces réductions ont été décidées « sans tenir aucun compte des observations très défé- « rentes de l'Ingénieur en Chef et qu'elles nuisent « gravement à la bonne marche du service,

« Emet le vœu que MM. les Ministres des Travaux « Publics et de l'Agriculture complètent au plus tôt les « cadres du personnel tels qu'ils avaient été prévus « dans l'organisation départementale et qu'à l'avenir « aucune réduction de personnel ne soit effectuée sans « qu'au préalable, le Conseil Général ait été entendu.

« Charge son bureau et l'Administration de se faire « l'interprète auprès du Gouvernement et spécialement « auprès des Ministres des Travaux Publics et de l'A- « griculture de ses justes doléances. »

(Extrait du procès-verbal de la séance du 28 avril 1911.)